

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 10 du 06 mars 2014, 14 h 00

Salle du Conseil n°1 – Faculté de Droit et de Science Politique – Aix-en-Provence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 avril 2014

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO, Yves LAFONT (pouvoir), Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Dominique CHARMOT-BENSIMON, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY, Michèle LAGET, Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

Collège des personnels administratifs :

Pas de membre présent ou représenté ce jour.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT (pouvoir), Mathieu RAFFINI, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL, Sébastien NEGREL, Sébastien COLOMBO, Thomas RIVIERE, Pierre-Louis JUSTE (pouvoir), Hagop BOGHZDEKLIAN (pouvoir).

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Pierre RICHTER.

Effectif présent : 26 (quorum à 21, le quorum est atteint).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Marie-Pierre BALZING, Martine BUSTANY, Pascal CARLIER, Sylvie DAVID, Jean-Marc GAY, Pierre-Yves GILLES, Roland KAZAN, Lionel NICOD, Norbert NOURIAN, Antoine PARIS.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbaux**
 - PV de la CFVU du 23/01/2014
 - PV de la CFVU du 06/02/2014
- II **Actualités**
- III **Présentation**
 - Les formations courtes
- IV **Formation / Pédagogie**
 - Mise en place d'un partenariat international
 - Commission de suivi EFEE :
 - * Bilan des retours
 - * Formulaire de rapport de restitution
 - * Désignation nominative des membres étudiants
 - Modifications de l'offre de formation – vague 1
 - Tarifs divers
- V **Vie Etudiante**
 - Projets FSDIE
 - Commission FSDIE social du 13/02/2014
- VI **Questions diverses**



Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h05.

I ACTUALITES

1) Réseau national des Vice-présidents Formation

L'Université d'Aix-Marseille accueillera le réseau national des Vice-présidents Formation les 05 et 06 juin 2014 : M. Paul annonce donc à la CFVU que la séance prévue le 05 juin 2014 sera probablement différée au 12 juin 2014.

2) Elections partielles des 10 et 11 mars 2014

Le VP Formation réalise un point d'information relatif à la composition définitive des conseils centraux de l'établissement : l'appel qui avait été formulé devant le Tribunal Administratif en vue d'annuler notamment l'élection du secteur Science et Technologie de la CFVU a été rejeté. Un scrutin sera donc organisé les 10 et 11 mars 2014, qui concernera exclusivement le secteur Droit et Science Politique de la CFVU, conformément à la décision émise en première instance par la Commission de Contrôle des Opérations Electorales.

3) Visite de la DGESIP

En application de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université d'Aix-Marseille a vocation à conclure une convention de site en partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques, l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse et l'Ecole Centrale de Marseille.

Comme tous les contrats de site de cette nature, cette convention d'association sera réalisée sous la tutelle et la coordination nationales de la DGESIP ; à cet effet, une délégation de la Direction Générale viendra à l'Université d'Aix-Marseille le 20 mars 2014.

II PRESENTATION

Les formations courtes

M. Kazan présente les formations courtes (voir annexe).

Une discussion s'engage sur la base de cet exposé.

M. Paul précise tout d'abord que le CNRS propose un éventail important de formations courtes, catalogue qui se déploie donc au sein d'un réseau national.

Mme Mailloux s'interroge sur la durée et l'organisation des formations ainsi que sur la manière dont l'acquisition des connaissances est sanctionnée.

M. Kazan indique que ces formations se caractérisent par une durée comprise entre sept heures et soixante heures. Le volume horaire total peut être fractionné en modules de vingt à trente heures. Ces formations ne sont pas diplômantes.

Notant que les formations courtes sont fréquemment mises en place en réponse aux demandes de structures publiques ou privées, Mme Mailloux demande comment se déroule la navette entre l'université qui intervient comme prestataire d'une part, et l'organisme qui bénéficie de la prestation d'autre part. Elle s'interroge notamment sur la possibilité offerte aux partenaires d'exprimer des retours quant à la formation, estimant qu'un tel processus fournirait des éléments pertinents d'évaluation. M. Kazan confirme qu'un échange avec la structure partenaire est systématiquement organisé, qui permet en effet de dégager des points forts, des points faibles et des axes d'amélioration.

M. Richter note que l'offre de formations courtes proposée par l'université est susceptible d'intervenir dans les mêmes domaines de compétences que les GRETA ou que d'autres types de structures publiques ou privées ; à cet égard, il note que les GRETA ont probablement à souffrir d'un manque de compétitivité en raison d'importantes difficultés financières de nature à les pénaliser fortement dans le contexte concurrentiel des formations courtes. M. Kazan ajoute que les GRETA pâtissent également du fait que leur offre de formation est établie sans lien avec la recherche, contrairement aux prestations proposées par l'université.

M. Paris demande dans quelle mesure les instances collégiales de l'établissement sont impliquées dans le circuit de validation des formations courtes, rappelant que ces prestations, du fait même de leur nature et de leur finalité, devraient en toute logique être approuvées en CFVU et en Conseil d'Administration (CA).

M. Kazan rappelle que ces formations se caractérisent par leur faible volume horaire et ne sont pas diplômantes : il s'interroge donc sur la réalité d'une obligation réglementaire à faire approuver ces programmes dans les instances de l'université. Il ajoute que, dans la mesure où la plupart des formations courtes sont élaborées et ouvertes sur demande d'un partenaire externe (entreprise, pôle de compétitivité...), un impératif de réactivité s'impose dans le processus de montage et d'ingénierie pédagogique : M. Kazan rappelle que les validations en CFVU et en CA induisent des délais potentiellement importants entre la date de la demande par le partenaire et l'ouverture effective de la formation ; or, ces délais pourraient constituer un frein significatif. M. Kazan ajoute que le CA est en tout état de cause informé *a posteriori* des formations ouvertes ; les directeurs des composantes et/ou des unités de recherche concernées sont en outre associés à toutes les étapes d'un processus de validation qui ne fait donc en aucun cas l'économie d'une concertation des acteurs.



M. Weindel suggère la possibilité de constituer un catalogue préétabli de formations courtes, ce qui permettrait de réaliser un travail d'ingénierie pédagogique dans des délais propres à garantir un examen des prestations *a priori* dans les instances de l'établissement, tout en demeurant force de proposition vis-à-vis des partenaires et en répondant aux contraintes de réactivité développées plus haut.

M. Kazan insiste sur le fait que le potentiel de développement des formations courtes réside avant tout dans la relation directe avec le partenaire, qui exprime une demande spécifique : il existe une forte probabilité qu'un catalogue trop figé ne soit pas en mesure de répondre à l'attente des entreprises qui formulent généralement des besoins en formation très ciblés.

M. Fanlo soulève le problème de la visibilité de l'université auprès des divers partenaires privés. Il rappelle que le besoin des entreprises en formation est extrêmement important ; les agents économiques du secteur privé ont bien connaissance du fait que l'université offre un important potentiel de compétences en matière de formation. Un frein majeur s'oppose cependant au développement des possibles collaborations, du fait notamment de la difficulté que peuvent rencontrer les partenaires privés à identifier le bon interlocuteur au sein de l'université. Compte tenu de cet obstacle, M. Fanlo insiste sur la nécessité de créer au sein d'AMU un guichet unique propre à assurer un rôle d'interface avec l'environnement socio-économique local et/ou national. Dans le prolongement de ce propos, Mme Mouret estime nécessaire de réserver une entrée spécifique sur le site internet d'AMU, entrée dont la dénomination devrait être suffisamment claire pour les entreprises.

Le VP Formation confirme que le site d'AMU, en cours de réorganisation, prévoira en effet sur la page d'accueil un menu « Relations Entreprises ».

Remerciant M. Kazan pour sa contribution, le VP Formation ouvre la possibilité d'établir prochainement un bilan plus approfondi des formations courtes délivrées au sein d'AMU, en vue notamment de disposer d'éléments statistiques par secteur de formation.

III APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la CFVU du 23/01/2014

Sous réserve des modifications demandées en séance, le procès-verbal de la CFVU du 23/01/2014 est approuvé à l'unanimité.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Mise en place d'un partenariat international

En préambule aux discussions, le VP Formation précise la méthode de travail adoptée pour l'expertise du projet de délocalisation à l'Université de Renmin (Chine) du Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE) - spécialité Finance – parcours Econométrie Bancaire et Financière (EBF).

Ce projet sera le premier à être visé en CFVU depuis l'approbation de la charte AMU des diplômes en partenariat international (charte DPI) : à ce titre, la validation de cette coopération obéira donc aux étapes décrites dans la charte DPI. Une première étude d'opportunité et de faisabilité ayant été effectuée entre la composante porteuse et les Vice-présidents Formation et Relations Internationales, le projet détaillé est désormais à soumettre à la CFVU et au CA de l'établissement.

M. Paris ajoute que la charte DPI a vocation à être accompagnée d'un formulaire type de demande sur lequel les composantes s'appuieront pour exposer leur projet : cette méthodologie sera prochainement généralisée. M. Paris rappelle toutefois que l'approbation de la charte DPI est récente : le formulaire d'accompagnement n'avait donc pas encore été finalisé au moment où la présente demande de délocalisation a été enregistrée. Un formulaire provisoire a donc été élaboré, qui a permis un développement du projet tel qu'il est présenté à la CFVU de ce jour ; ce formulaire sera progressivement enrichi et/ou affiné avant définition de son format définitif.

Abordant ensuite les éléments de fond du dossier, le VP Formation et M. Paris indiquent que ce projet est bien construit et correspond pleinement aux orientations de l'établissement en matière de coopération internationale.

La parole est ensuite donnée aux membres de la CFVU, qui formulent certaines remarques sur la base de la demande de création du partenariat international (voir annexe).

Mme Bastien estime nécessaire de mentionner que l'Université d'Aix-Marseille s'engage à transmettre *et à faire respecter* à l'Université de Renmin la règlementation des examens : elle demande donc que cet ajout soit effectué dans le point 2.7.1.

Mme Bastien note par ailleurs que le détail des maquettes d'enseignement développé dans le point 2.4.1 fait état d'un mémoire de recherche, ce qui lui semble contradictoire avec la finalité professionnelle du master.

Ce même item 2.4.1 présente l'UE 4 sous deux dénominations différentes, selon que l'enseignement est présenté dans le tableau de synthèse ou dans le corps de texte qui précède : il serait souhaitable qu'une mise en cohérence des deux occurrences de l'intitulé soit effectuée.



L'évocation d'un *produit pédagogique* dans le paragraphe 2.6.2 ne permet pas de déterminer si ledit produit relève du cadre strict de la formation.

Enfin, Mme Bastien remarque que le point 2.7.2, qui explicite les modalités de contrôle des connaissances, précise qu'un semestre d'études est validé par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent : une telle règle interdit la compensation entre les UE d'un même semestre ; Mme Bastien s'interroge sur la possibilité d'une telle pratique, au vu du cadrage AMU en matière de modalités de contrôle des connaissances.

Sur ce dernier point, M. Paul rappelle que pour le niveau master, le cadrage permet l'application d'une ou plusieurs note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20, au-dessous desquelles la compensation au semestre n'est pas possible : imposer la capitalisation de toutes les UE d'un même semestre équivaut à appliquer un seuil à chacune d'entre elles. Rien dans le texte de cadrage n'interdit théoriquement cette pratique.

M. Collomp rappelle cependant que ce même cadrage, s'il ne fixe effectivement aucune limite à l'application de notes-seuils au niveau master, présente en revanche la compensation entre les UE d'un même semestre comme un principe premier : la cohabitation dans le cadrage de ces deux assertions, dont la stricte application peut conduire à des pratiques contradictoires, voire inconciliables, nécessite donc des clarifications.

Le VP Formation indique que la formulation de la règle telle qu'elle est présentée dans le cadrage sera vérifiée ; si nécessaire, cette question pourra faire l'objet de nouvelles discussions au sein du groupe de travail dédié aux modalités de contrôle des connaissances.

Mme Mailloux souhaiterait que le dossier de demande de partenariat précise plus clairement dans quelle proportion les enseignants-chercheurs français assureront des cours en présentiel sur le territoire chinois, ou auront au contraire recours à l'enseignement à distance.

Il importe également que le projet distingue sans ambiguïté les notions de mémoire et de rapport de stage, dans la mesure où ces deux exercices présentent des modalités et des finalités intrinsèquement différentes.

M. Paris confirme que la maquette des enseignements distingue très clairement les deux types d'évaluations, auxquelles des nombres de crédits différents sont d'ailleurs affectés.

M. Collomp observe que le présent partenariat conduit des titulaires d'un diplôme chinois à être inscrits au sein du niveau M2 d'un diplôme français : un tel processus suppose la vérification des prérequis des candidats par la Commission Pédagogique de la composante ; M. Collomp souhaiterait que ce rappel réglementaire figure explicitement dans la présentation de la procédure d'admission à l'inscription, qui confère dans son état actuel un pouvoir décisionnel particulièrement large au responsable de formation.

M. Collomp émet enfin le souhait de procéder à quelques amendements formels, déplorant notamment des redites entre les items 2.5, 2.7.3 et 2.7.4.

La discussion se poursuit sur la question de l'opportunité même de ce partenariat.

M. Colombo n'identifie pas de réelle contrepartie susceptible de bénéficier à AMU au sein de cette coopération internationale.

Le VP Formation précise que l'objet du partenariat ne vise en aucun cas un échange d'étudiants entre les deux établissements concernés ; les retombées espérées pour AMU à l'issue de cette collaboration se mesurent avant tout en termes de rayonnement. M. Paul rappelle notamment que ce type de partenariat présente généralement un effet incitatif qui conduit des étudiants étrangers de bon niveau à poursuivre ultérieurement leur cursus en université française : l'opération présente donc d'importants enjeux d'attractivité pour AMU.

M. Raffini doute de l'intérêt de délocaliser des formations d'AMU à l'étranger. Il lui semble effectivement opportun de déployer des dispositifs d'incitation propres à attirer les meilleurs étudiants étrangers à l'Université d'Aix-Marseille ; le principe de la délocalisation de formation est en revanche éminemment discutable, l'établissement devant viser avant tout la qualité des formations sur le territoire national. M. Raffini estime que l'étendue du rayonnement de l'établissement est associée à la seule qualité scientifique des formations dispensées en France, indépendamment de toute délocalisation.

M. Fanlo indique qu'une délocalisation de formation est moins onéreuse qu'un partenariat impliquant l'accueil en France de toute une cohorte d'étudiants étrangers : un tel dispositif est donc plus avantageux à la fois pour les étudiants de l'établissement partenaire et pour l'université dispensatrice de la formation.

M. Richter demande dans quelles circonstances a été élaborée cette coopération ; il s'interroge par ailleurs sur la durée de validité de la convention de partenariat.

Le VP Formation indique que cette délocalisation du master EBF constitue le point d'orgue d'une collaboration de longue date entre les partenaires : la formation est adossée au Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM), structure de recherche dont les travaux sont reconnus à un niveau international. Cette coopération constitue à cet égard un atout majeur pour le partenaire.

Quant à l'étendue de la période d'exécution de la convention, M. Paris précise que celle-ci courra jusqu'au renouvellement de la formation par accréditation en 2017.

M. Colombo demande si la formation dispensée en Chine sera strictement identique aux enseignements réalisés sur le territoire national, ou si les spécificités du public des étudiants chinois seront prises en compte dans l'organisation des cours. M. Paul indique que les enseignements seront dispensés pour moitié par des enseignements d'AMU,



l'autre moitié étant assurée par des enseignants de Renmin : ceux-ci articuleront efficacement les contenus de formation aux particularités du public chinois.

M. Nicod note qu'une délocalisation de formation se finance notamment au moyen d'heures complémentaires pour la rémunération des enseignants-chercheurs impliqués. Or, AMU affiche actuellement un objectif de maîtrise des coûts de formation, effort qui passe notamment par le fait de contenir les volumes d'heures complémentaires. Une multiplication de ce type de partenariats pourrait donc avoir pour effet direct une augmentation massive des heures complémentaires dédiées, alors que celles-ci devraient en toute logique se voir diminuées pour ce qui est des enseignements délivrés localement. M. Nicod craint donc qu'une certaine contradiction ne découle d'un développement excessif des coopérations internationales associé à une volonté de maîtrise des coûts de formation.

Le VP Formation rappelle que les volumes d'heures complémentaires sont gérés au moyen d'enveloppes globales dont l'utilisation est déléguée aux composantes. Dans le respect de l'enveloppe allouée, chaque UFR/école/institut dispose donc de toute la latitude nécessaire pour consommer son enveloppe en fonction des choix stratégiques qui auront été arbitrés. Le choix de privilégier tel ou tel axe dans l'utilisation des crédits relève donc des prérogatives de la seule composante : le fait de soutenir par un volume plus ou moins important d'heures complémentaires un partenariat international donné correspondra à choix d'opportunité de la composante concernée.

M. Weindel déduit de ce propos que dans le cas présent, les heures complémentaires consommées dans le cadre du partenariat avec Renmin seront donc mécaniquement inutilisables au titre des formations dispensées localement.

Le VP Formation confirme ce mode opératoire, l'arbitrage de la composante demeurant souverain.

Vote

Le VP Formation propose d'approuver le projet de délocalisation à l'Université de Renmin (Chine) du Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE) - spécialité Finance – parcours Econométrie Bancaire et Financière (EBF), sous réserve des amendements suivants dans le dossier de demande :

- dans l'item 2.4.1 : l'intitulé de l'UE 4 sera mis en cohérence entre le tableau qui détaille les enseignements d'une part, et le corps de texte qui précède d'autre part ;
- l'item 2.7.1 précisera que l'Université d'Aix-Marseille s'engage à transmettre *et à faire respecter* à l'Université de Renmin la réglementation des examens ;
- une vérification sera réalisée quant à l'effectivité d'un mémoire de recherche au sein d'un master à finalité professionnelle ;
- la conformité des règles de validation de semestre avec le cadrage AMU relatif aux modalités de contrôle des connaissances sera vérifiée ;
- les proportions respectives des enseignements présentiel d'une part, et à distance d'autre part, seront précisées ;
- des éléments formels et rédactionnels seront revus, en vue notamment d'éliminer certaines redites ;
- l'obligation de soumettre les candidatures à avis de la Commission Pédagogique sera mentionnée.

La CFVU émet un avis favorable à cette proposition par 21 voix pour et 5 voix contre.

Mme Mouret sollicite quelques précisions quant aux éléments de calendriers qui encadreront la campagne de renouvellement des partenariats déjà existants : il importe en effet que les validations puissent être faites dans des délais raisonnables permettant d'amorcer les recrutements suffisamment tôt.

Le VP Formation indique qu'une première vague de reconduction des partenariats existants devrait être validée en CFVU d'avril prochain.

2) Commission de suivi EFEE

Une commission de suivi EFEE (Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants) s'est tenue le 17 février 2014 : le VP Formation propose à la CFVU d'en discuter les conclusions.

A) Bilan des retours

Le VP Formation invite tout d'abord Madame David à exposer le bilan des retours collectés à l'issue de la campagne EFEE 2013 (voir annexe).

Une discussion s'engage sur la base de cette présentation.

La question du taux de réponse aux enquêtes est dans un premier temps abordée.

Pour la Faculté des Sciences du Sport, M. Carlier constate que la campagne 2013 d'EFEE n'a pas permis de mobilisation massive des étudiants de L1 ; il estime difficile de remédier à cet état de fait. Pour le niveau L2, M. Carlier considère en revanche qu'une diversification des supports de diffusion du questionnaire pourrait constituer un vecteur plus efficace pour atteindre la population étudiante, envisageant la possibilité de recourir à une présentation des enquêtes sous format papier.

Mme David identifie un autre facteur susceptible d'influer sur le taux de réponse : pratiquer une sensibilisation des répondants potentiels suffisamment en amont de la campagne proprement dite permettrait à l'évidence de mieux mobiliser les étudiants. A cet effet, une affiche a été réalisée en vue de susciter un meilleur taux de réponse à l'issue de la campagne 2014 (voir annexe).

M. Gay insiste sur le fait que les usagers ne pourront adhérer de manière pérenne au dispositif que si l'EFEE débouche sur des améliorations tangibles, visibles et concrètement perceptibles pour eux ; la population étudiante exprime une forte attente quant à l'EFEE, et ne saurait s'y impliquer qu'à cette condition.



L'évolution du dispositif EFEE est ensuite discutée.

Mme Faddoul formule le vœu de voir l'EFEE généralisée à l'ensemble des composantes de l'établissement. Le VP Formation confirme que c'est là un objectif des campagnes à venir : la phase de mise en place n'a concerné que les licences des composantes de droit commun ; l'EFEE a cependant vocation à être mise en place pour toutes les structures d'AMU. L'élargissement progressif de l'EFEE à toutes les composantes se fera selon des modalités qui devront prendre en compte la charge de travail de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

M. Carlier s'interroge sur le périmètre des enseignements évalués. Il note que cette première campagne a été organisée sur la base du volontariat : seuls les enseignants ayant fait le choix de faire évaluer leurs enseignements ont été inclus à la campagne d'EFEE 2013 ; M. Carlier estime opportun de rendre obligatoire le dispositif.

Mme David précise que le guide de l'EFEE prévoit que tous les enseignements d'AMU doivent être évalués au moins deux fois au cours d'un même contrat. Le VP Formation confirme que l'EFEE a bien vocation à présenter un caractère contraignant à moyen terme. Dans la mesure où il est matériellement est impossible d'évaluer la totalité des enseignements d'AMU au cours d'une même année, il a été décidé que la phase de lancement du dispositif serait effectuée sur la base du volontariat, en vue notamment de contribuer à une meilleure appropriation du processus par les enseignants.

Les modalités d'exploitation des retours d'enquête font l'objet de multiples échanges.

En réponse à la question de M. Gay, Mme David précise que les résultats d'enquête sont transmis à l'enseignant responsable lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'un enseignement, et au directeur de composante lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une formation.

La problématique du périmètre de diffusion des retours donne lieu à divers questionnements, notamment de la part des étudiants nouvellement élus.

A cet égard, Mme David précise que le principe de confidentialité des résultats a été retenu pour la phase initiale du recueil des données d'enquête. La deuxième phase du processus vise l'établissement de bilans consécutifs à l'EFEE, ce qui suppose un partage plus élargi de l'information : pour cette seconde étape, des modalités ont été proposées aux composantes pour une exploitation optimale des résultats. Le formulaire type qui sera soumis à l'approbation de la CFVU de ce jour participe d'ailleurs de la construction de cette phase d'appropriation.

M. Weindel estime nécessaire d'assouplir le principe de confidentialité absolue qui prévaut dans l'actuel guide de l'EFEE ; le VP Formation indique que les modalités définies dans le guide pourront être rediscutées en tant que de besoin sur la base des éléments de bilan qui seront dégagés à l'issue de cette première campagne.

Pour ce qui est de la Faculté des Sciences du Sport (FSS), M. Carlier indique que le principe de confidentialité a été appréhendé de manière constructive par les enseignants, qui ont bénéficié d'une certaine souplesse dans la restitution des résultats d'évaluation de leurs enseignements. Les enseignants de la FSS ont ainsi pu définir le support ainsi que les modalités de communication des retours d'enquête : cette adaptabilité, qui découle précisément du principe de confidentialité, peut donc constituer un atout majeur dans l'appropriation du dispositif.

B) Formulaire de rapport de restitution

Après avoir remercié Mme David pour ce bilan, le VP Formation laisse la parole à M. Dejou, qui présente brièvement le formulaire type de rapport de restitution des données d'enquête (voir annexe). La configuration du document permet de matérialiser les différents échelons intervenant dans le processus d'évaluation, à savoir la mention de diplôme, la composante, et enfin la CFVU. Dans la mesure où la formation et la composante auront à agir directement comme leviers d'amélioration, il est capital que la structuration du formulaire conduise celles-ci à une exploitation optimale des données d'enquête. Un item final permet un espace de commentaires libres pour la formation et la composante, ce qui peut permettre d'aborder des problématiques autres de celles qui relèvent du cadre strict du tronc commun du questionnaire.

Le VP Formation précise qu'une notice méthodologique sera jointe à ce formulaire en même temps que son envoi dans les composantes : cette note aura vocation à préciser les modalités selon lesquelles la grille devra être renseignée.

Mme Mailloux demande par quel biais ce formulaire sera diffusé dans les composantes : M. Dejou indique que cette communication passera par les coordonnateurs évaluation des composantes. Le VP Formation ajoute qu'il est prévu à moyen terme de créer une plateforme dématérialisée sur laquelle l'ensemble des documents afférents à l'EFEE pourra être déposé.

Observant que le formulaire prévoit pour chacune des thématiques d'évaluation l'éventualité d'une demande d'aide au CIPE, Mme Mailloux rappelle que les projets éligibles au Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) ont vocation à être complémentaires avec les initiatives engagées par le CIPE. Mme Mailloux estime donc possible qu'une problématique mise en lumière à la faveur d'une campagne d'EFEE requière une solution relevant davantage du périmètre du FIP que de celui du CIPE. Elle s'interroge donc sur la manière dont les conclusions d'une campagne d'EFEE pourraient être articulées avec un projet FIP, envisagent l'éventualité que le formulaire renseigné puisse venir étayer un dossier dans le cadre d'un appel à projet FIP.

M. Dejou considère que le processus d'EFEE est conçu pour intervenir non pas en amont mais plutôt en aval de la réalisation d'un projet FIP : c'est sur la base d'un projet FIP finalisé et exécuté que le dispositif d'EFEE pourrait permettre de dégager des points à améliorer pour pérenniser l'initiative.



Mme Mouret constate qu'un item du formulaire s'intitule *Organisation de la licence et du travail des étudiants, y compris à travers les enseignements évalués* ; par ailleurs, le document présente en sa première page une mention qui invite la formation à développer le détail des Unités d'enseignement (UE) évaluées. Ces éléments ne permettent ainsi pas de définir si le présent fichier est destiné à recenser les résultats d'une évaluation des formations ou des enseignements.

M. Dejou indique que l'objectif visé consiste bien en une évaluation des formations ; les références aux enseignements présentes dans le formulaire répondent à une volonté de fournir aux enseignants dont les UE auront été évaluées un outil de comparaison entre l'évaluation globale de la formation d'une part, et les données d'enquête qu'ils auront pu recueillir pour leur(s) propre(s) enseignement(s) d'autre part.

Le VP Formation confirme que la mention *UE évaluées* a été insérée dans le formulaire en vue de permettre aux enseignants qui le souhaiteraient de mesurer l'éventuel écart entre les retours d'enquête concernant leurs propres enseignements et les conclusions globales de l'évaluation de la formation. Toutefois, dans la mesure où la présence de cette mention induit une certaine ambiguïté quant à la définition des objectifs du formulaire, l'item *UE évaluées* sera donc retiré.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité la fiche de bilan de la campagne d'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants menée en 2013/2014. Ce vote est prononcé sous réserve de la suppression de la mention *UE évaluées* en page 1 du document (voir annexe).

C) Désignation des membres étudiants au sein de la commission de suivi EFEE

Le VP Formation rappelle que la commission de suivi EFEE comporte six représentants étudiants élus en CFVU, dont le Vice-président Etudiant.

Compte tenu que le collège usagers de la CFVU n'est pas entièrement constitué à la date de la présente séance, Mme Delfino propose que cinq élus étudiants soient dans un premier temps désignés ; pour le secteur Droit et Science Politique, pour lequel une élection se tiendra prochainement, un représentant sera désigné en fonction de la liste qui sera majoritaire pour ce secteur de formation. L'élection du Vice-président Etudiant permettra également de stabiliser la composition nominative définitive de la section étudiante de la commission de suivi EFEE.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les principes suivants :

- une concertation entre les élus étudiants de la CFVU sera organisée à l'issue de la présente séance, qui permettra de proposer cinq élus usagers ayant vocation à participer à la commission de suivi EFEE ;
- la désignation d'un sixième représentant étudiant en commission de suivi EFEE sera effective à l'issue des élections relatives au secteur Droit et Science Politique du collège usagers de la CFVU. Dans ce cadre, il sera tenu compte de la liste majoritaire pour ce secteur ;
- dans le respect des principes ci-dessus, la désignation nominative des élus sera définitivement fixée postérieurement à la présente séance.

3) Modifications de l'offre de formation – vague 1

En préambule aux discussions, le VP Formation indique que les modifications de structures de l'offre de formation pour l'année 2014/2015 ont été voulues aussi mineures que possible, compte tenu de la nécessité de stabiliser les maquettes d'enseignement.

M. Paris présente brièvement le document soumis à approbation de la CFVU, qui récapitule les demandes de modifications de structures formulées par les composantes (voir annexe).

Les membres de la CFVU émettent des remarques et recommandations relativement au document.

Ainsi, M. Collomp :

- note la nécessité de préciser pour la licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives parcours Ergonomie du Sport et performance motrice – programme CMI si les six crédits annoncés comme spécifiques au CMI pour les semestres 3 et 4 valent pour l'ensemble des deux semestres confondus, ou s'ils sont affectés à chacun des semestres ;
- estime nécessaire de clarifier les calculs horaires présentés pour le master MBVB ;
- souhaiterait une présentation plus homogène du document, constatant que les demandes de modifications de structures sont formulées avec des niveaux de précision différents selon les lignes du tableau ;
- s'inquiète du fait que vingt-neuf enseignements sur trente-six sont soumis à une demande de restructuration au titre du master Instrumentation : M. Collomp s'interroge dès lors sur l'écart entre la configuration visée d'une part, et le schéma d'origine qui prévalait dans l'habilitation d'autre part. Sur ce point, M. Paris précise que les ajustements demandés sont mineurs et concernent essentiellement des redistributions de crédits ECTS entre éléments constitutifs d'une même UE (ECUE).

Pour sa part, Mme Mouret :

- note que la variation du volume horaire global renseignée pour la licence Sciences de la Vie et de la Terre – parcours Terre ne reflète pas la réalité des ajustements pratiqués : le document présente en effet une



variation de quatre-vingt-dix heures supplémentaires, alors que la variation réelle correspond à une diminution de trois heures ;

- précise les différentes modifications prévues au sein de la licence Sciences de la Vie : les changements d'intitulés et modifications de listes d'UE optionnelles présentés pour tous les parcours-types de la mention dans le document concernent en fait le seul parcours-type Biologie des Organismes et Evolutions. L'ensemble de la mention a vocation à être fermé sur le site de Saint-Jérôme ;
- observe que la variation du coût global indiquant la création de trente heures TD pour tous les parcours types de la licence de mathématiques est réalisée à moyens constants : les changements d'UE présentés correspondent essentiellement à des modifications d'intitulés.

M. Raffini considère que la plupart des demandes de modifications de structures ici proposées ne sont pas formulées dans l'intérêt des étudiants. Il déplore ainsi les fréquentes diminutions de volumes horaires d'enseignement, et notamment la diminution du nombre de groupes de TD alors même que les effectifs étudiants demeurent constants : ces mesures sont de nature à détériorer les conditions d'apprentissage. Par ailleurs, il considère que l'application de notes-seuils constitue une mesure défavorable aux usagers. Il déplore enfin les remaniements massifs d'intitulés qui limitent à l'évidence la reconnaissance et la lisibilité nationales des diplômes.

Mme Mouret tient à préciser que le nombre d'heures d'enseignement effectivement dispensées à un étudiant ne varie pas. Les diminutions de volumes horaires observées sont liées aux fermetures de parcours sur le site de Saint-Jérôme : les étudiants inscrits dans les parcours concernés ont vocation à être accueillis sur d'autres sites, en l'occurrence Saint-Charles et Luminy. Mme Mouret développe les raisons structurelles qui ont conduit à cet arbitrage : compte tenu du nombre effectif d'enseignants-chercheurs en exercice au sein de l'UFR de Sciences, il est impossible de dispenser l'ensemble des formations sur la totalité des quatre sites de la composante. Il s'agit donc de distribuer les formations dans les différentes antennes géographiques selon une coloration thématique spécifique pour chaque site.

Mme Charmot confirme que le maintien de la totalité des parcours sur toutes les antennes constituerait un handicap sérieux pour la qualité des enseignements et ne permettrait en aucun cas une égalité de traitement des étudiants inscrits dans un même parcours, pour lequel les conditions d'enseignement pourraient présenter d'importantes disparités d'un site à l'autre. La rationalisation de la distribution des parcours s'inscrit donc pleinement dans l'intérêt des étudiants.

M. Weindel demande si les sites de Saint-Charles et de Luminy seront en mesure d'accueillir le flux supplémentaire d'étudiants engendré par cette restructuration, ce que confirme Mme Mouret.

M. Raffini déplore fortement ce choix d'établissement, qui remet en cause la possibilité d'un service public de proximité pour le site de Saint-Jérôme.

Confirmant ce propos, M. Juste ajoute que l'UNEF s'est prononcée dans le cadre du conseil de l'UFR de Sciences en vue de subordonner la restructuration des parcours à la construction d'une offre de proximité susceptible de bénéficier aux usagers. Observant que le volume horaire retranché à l'antenne de Saint-Jérôme au titre des parcours supprimés n'est redistribué à aucun autre parcours maintenu sur ce même site, il affirme que la configuration qui a été finalement privilégiée répond bien à un choix économique, et non à une stricte exigence d'intérêt général.

M. Raffini relève l'application de notes-seuils, notamment dans le cadre du cursus d'odontologie ainsi que sur de nombreux masters, s'interrogeant sur la validité réglementaire de cette mesure.

Mme Balzing et Mme Faddoul insistent sur les enjeux spécifiques à l'exercice des professions de santé : les formations qui conduisent à ces métiers doivent permettre de sanctionner les épreuves pratiques d'une manière qui garantira la compétence des diplômés à exercer des gestes médicaux complexes dans le cadre de leur profession ultérieure.

Mme Delfino ajoute que les Diplômes de Formation Générale et de Formation Approfondie en santé, s'ils permettent respectivement l'obtention des grades de licence et de master, diffèrent par leur nature du strict cadre du LMD.

Mme Bastien et Mme Mailloux estiment pour leur part que l'exigence de qualité scientifique des formations pourrait justifier pleinement la mise en place de notes-seuils pour toutes les formations, y compris dans le cadre du LMD.

M. Colombo aborde le cas de la licence Hôtellerie et Tourisme – spécialité Droit et Economie du Tourisme, constatant que le nombre de groupes de TD pour l'UE de langue vivante passe de deux à un : il déplore cet état de fait, dans la mesure où l'apprentissage des langues vivantes suppose un suivi individualisé organisé en effectifs réduits. Un doublement de l'effectif au sein d'un groupe de TD unique se ferait donc au détriment de l'encadrement pédagogique.

Mme Rubio rappelle que l'effectif de la licence Hôtellerie et Tourisme est très restreint, ce qui implique qu'un remaniement des groupes de TD ne présente *a priori* pas d'incidences majeures.

Le VP Formation indique que cette question va être réexaminée avec la composante : l'approbation des modifications de structures de la licence Hôtellerie et Tourisme – spécialité Droit et Economie du Tourisme est donc différée à une prochaine séance de la CFVU.

M. Nicod estime que les demandes de modifications de structures sont nombreuses, alors que l'offre de formation aurait plutôt vocation à se stabiliser en cours d'habilitation.



Mme Bustany indique que les demandes ici formulées, si elles paraissent effectivement volumineuses, ne concernent en réalité qu'une quantité réduite d'UE, au regard du nombre total d'unités d'enseignement dispensées au sein d'AMU.

M. Nicod exprime cependant son étonnement quant à la multiplication des demandes de modifications qui peuvent parfois se concentrer dans une seule et même formation : le nombre important des restructurations sollicitées pour une même mention donne à penser que l'ingénierie pédagogique mise en œuvre au moment de la préparation de l'habilitation n'aura pas été suffisamment aboutie.

Le VP Formation indique que ces demandes de restructurations relèvent de l'autonomie pédagogique des composantes.

La méthode de travail mise en œuvre pour la restitution en CFVU des demandes de modifications de structures d'enseignement fait ensuite l'objet d'échanges.

M. Raffini souhaiterait que les documents détaillés élaborés par les composantes soient portés à la connaissance des membres de la CFVU et discutés tels quels en Commission.

Le VP Formation estime qu'un tel mode opératoire alourdirait considérablement les travaux de la CFVU ; il rappelle par ailleurs que le détail des demandes visées en Commission Formation a systématiquement été approuvé au préalable dans les conseils des composantes : à ce titre, toutes les propositions soumises à la CFVU ont été validées par une instance qui implique largement les étudiants.

Afin de permettre une restitution plus précise pour chaque demande, Mme Mailloux envisage la possibilité de désigner un rapporteur par secteur. Le VP Formation évoque également l'éventualité de mettre à contribution en CFVU les Vice-doyens à la pédagogie des diverses composantes, ceux-ci étant à même de répondre aux questions soulevées en séance. Par ailleurs, des rapporteurs membres de la CFVU auraient préalablement instruit et expertisé les différents dossiers.

Compte tenu de l'importance du volume des demandes, il est indispensable que celles-ci soient récapitulées dans un document consolidé unique, sur lequel portera le vote ; sur la base de cette méthodologie, le VP Formation rappelle que la CFVU dispose bien évidemment de toute la latitude nécessaire pour exclure éventuellement du vote une demande spécifique dont il ne serait pas opportun que celle-ci soit validée.

Vote

La CFVU approuve par 21 voix pour et 5 voix contre la première vague des demandes de modifications de programmes d'enseignement pour l'année 2014/2015, pour les diplômes nationaux (voir annexe), sous les réserves suivantes :

- la licence Hôtellerie et Tourisme – spécialité Droit et Economie du Tourisme est exclue du vote de ce jour ;
- la variation du volume horaire global pour la licence Sciences de la Vie et de la Terre – parcours Terre indiquée doit faire état d'une diminution du volume correspondant à trois heures ;
- le document doit être réorganisé de manière à préciser les différentes modifications prévues au sein de la licence Sciences de la Vie : les changements d'intitulés et modifications de listes d'UE optionnelles présentés pour tous les parcours-types de la mention concernent le seul parcours-type Biologie des Organismes et Evolutions. Les autres parcours-types de la mention ont vocation à être fermés sur le site de Saint-Jérôme ;
- la variation du coût global pour tous les parcours types de la licence de mathématiques doit être présentée comme nulle, cette formation fonctionnant à moyens constants ; pour cette même formation, l'ajout d'un ECUE au sein de l'UE de S3 « Initiation à la rédaction de documents mathématiques », ne doit pas être présenté comme une création proprement dite, mais comme un changement d'intitulé et de contenu de l'enseignement ;
- la présentation des calculs horaires pour le master MBVB doit être clarifiée ;
- les restructurations d'enseignements pour le master Instrumentation doivent être présentées comme des réajustements mineurs ;
- la ligne correspondant à la licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives parcours Ergonomie du Sport et performance motrice – programme CMI devra préciser que six crédits spécifiques au CMI seront intégrés à chacun des semestres 3 et 4.

4) Tarifs divers

Les grilles tarifaires suivantes sont présentées à la CFVU (voir annexes) :

- régime tarifaire relatif au certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), certification dispensée par la Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches en Langues (MIRREL) ;
- prestations de l'Université du Temps Libre (UTL) ;
- prestations du Service Universitaire de Français Langue Etrangère (SUFLE) : le vote de ce jour portera sur des tarifs de prestations de formation non diplômantes ainsi que sur le régime tarifaire relatif au Test de Connaissance du Français (TCF).

A la demande de M. Raffini, il est confirmé que le tarif de vingt euros dans le cadre du CLES n'a vocation à être appliqué qu'à des étudiants d'AMU portés absents sans justification lors de sessions antérieures.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les grilles tarifaires suivantes (voir annexes) :

- tarifs du CLES valables à compter de l'année universitaire 2014/2015 ;



- tarifs relatifs aux prestations du SUFLE : ces tarifs valent à partir de l'année universitaire 2014/2015 pour le programme des cours de langue, culture et civilisation françaises ; ils valent à partir de l'année civile 2014 pour le TCF ;
- tarifs relatifs aux prestations de l'UTL : ces tarifs valent à partir de l'année universitaire 2014/2015.

V VIE ETUDIANTE

1) Avis de la commission FSDIE du 18 février 2014

M. Agresti présente brièvement les conclusions de la Commission FSDIE projets du 18 février 2014 (voir annexe). Dans le prolongement de cet exposé, Mme Delfino note que l'avis de la Commission a été différé pour le projet n°2013-2014/127, au motif qu'aucun représentant de l'association ne s'est présenté devant la Commission pour défendre le projet : elle tient à préciser que les porteurs de cette initiative sont internes en pharmacie, et doivent à ce titre satisfaire aux obligations de stage inhérentes à leur formation, ce qui explique leur absence à la Commission FSDIE du 18 février dernier.

M. Juste se montre particulièrement attentif à ce que la Commission FSDIE statue en toute neutralité, notamment en période électorale.

M. Agresti confirme que les travaux de la Commission sont menés dans la plus grande vigilance à cet égard : les fonds sont d'ailleurs attribués en fonction de critères clairement définis et qui garantissent l'objectivité des avis émis. Le soutien du FSDIE à des événements étudiants récurrents constitue un élément de fonctionnement déjà en vigueur : si une convergence de calendrier conduit à la concomitance de ce type d'événement avec la campagne électorale étudiante, l'aide financière consentie par la Commission FSDIE ne saurait donc en aucun cas s'apparenter à une quelconque forme de propagande en faveur d'une association ou d'une autre.

Mme Bastien s'interroge sur la différence de montant entre la somme demandée et le montant de la subvention accordée pour certaines initiatives : M. Agresti explique ce constat par une surévaluation du coût du projet tel qu'il a pu être évalué initialement par le porteur.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commission FSDIE projets du 18 février 2014.

2) Information relative à la commission FSDIE social du 13 février 2014

Suite à la commission FSDIE social qui s'est tenue le 13 février 2014, M. Agresti expose brièvement les éléments majeurs qui ont marqué cette ultime phase du dispositif d'expérimentation : quarante-quatre dossiers ont été présentés. Les avis défavorables qui ont été émis l'ont été en convergence avec l'avis réservé de l'assistante sociale du CROUS. Les raisons de ces avis défavorables ont été essentiellement de deux ordres : dans un cas, la commission a eu à examiner un dossier incomplet ; dans les autres cas, un problème s'est manifestement posé lors de l'aiguillage des candidats au sein de leur composante, les dossiers présentés ne répondant aucunement aux critères d'attribution de l'aide. Les composantes concernées en ont été avisées.

Développant quelques éléments statistiques, M. Agresti observe que cette troisième commission FSDIE social a essentiellement concerné des étudiants de niveau master ; les aides consenties se situent entre cinq-cents et mille euros.

M. Agresti rappelle que cette Commission FSDIE social constitue le troisième et dernier volet d'une expérimentation dont la pérennisation reste à valider. A ce titre, un bilan global du dispositif devra être prochainement dressé, qui sera soumis au COVE puis à la CFVU, afin de définir dans quelle mesure cet emploi du fonds aura vocation à être reconduit.

VI QUESTIONS DIVERSES

Prise en compte des travaux pratiques/dirigés dans les services des ATER et des doctorants contractuels

Le VP Formation relaie devant la CFVU une question transmise par Mme Baklouti, qui n'a pu assister à la présente séance.

Cette demande vise à clarifier les modalités de prise en compte des travaux pratiques (TP) pour les ATER (Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche) d'une part, et pour les doctorants contractuels avec service d'enseignement d'autre part. Par ailleurs, il est demandé de définir dans quelle mesure le décompte des TP se différencie de celui des travaux dirigés (TD) pour les deux catégories de personnels précitées.

Le VP Formation expose brièvement les règles statutaires qui régissent les ATER et les doctorants contractuels quant à la prise en compte des TP et TD.



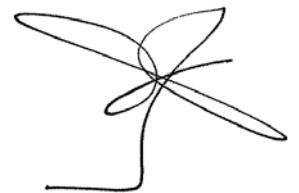
Il rappelle en préambule que la réglementation ne permet pas de confier de charges d'enseignement complémentaires aux ATER ni aux doctorants contractuels : la problématique d'une éventuelle prise en compte des TP et des TD en sus des obligations statutaires de service doit donc être écartée.

Dans ce cadre, le déploiement du service proprement dit est réalisé selon une règle de proportionnalité qui établit qu'à une heure de TD équivaut une heure et demie de TP : les services respectifs des ATER et des doctorants contractuels doivent être combinés dans le respect de cette règle ainsi que des volumes horaires définis réglementairement pour chaque catégorie de personnels.

Mme Mouret souhaite que ces éléments de réglementation soient largement diffusés dans les composantes : le VP Formation confirme qu'une communication sera réalisée dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h04.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line at the bottom, characteristic of a cursive signature.

LES FORMATIONS COURTES

JEUDI 6 MARS 2014

Plan

Éléments de contexte

1. Les formations courtes dans AMU aujourd'hui

- ce qu'est une Formation Courte
- le Pôle Développement Formation Courte
- l'expression des besoins et opportunités en Formations Courtes (diverses origines)
- le montage d'une formation courte
- illustration vidéo
- les acquis/difficultés

2. Les perspectives

- retours sur quelques chiffres
- pistes de réflexion / propositions

Éléments de contexte

Evolution de la loi en cours de discussion : l'entreprise pourrait ne plus avoir d'obligation légales de financer de la formation.

Réforme de la formation professionnelle continue

- **DIF suppression – nouveau dispositif CPF**
- **Suppression ou réduction de la contribution obligatoire des cotisations formation (1,6% de la masse salariale)**

→ possible infléchissement dans la stratégie des entreprises : le financement « volontaire » pourrait se porter davantage sur les formations courtes .

→ importance pour notre établissement de faire un point sur le développement des formations courtes et de dégager des perspectives.

Constat : chacun de nous devra **dédier 20% de son temps à renouveler ses compétences pour rester employable.**

Éléments de contexte

REPARTITION DU MARCHÉ

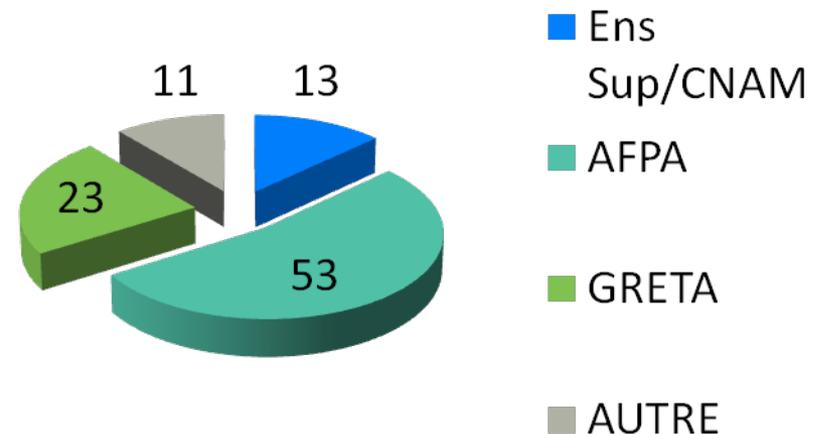
En 2012

48 000 organismes de formation
continue dont :

80% de privé réalisant
82% du marché

20% de public et para public
Réalisant
18% du marché

Part de marché secteur public 18%



Enseignement supérieur 3.9 % du marché de la formation professionnelle en 2012

1. Les formations courtes dans AMU aujourd'hui

Définition d'une Formation Courte

- une formation de **courte durée** minimum de 7h (pas de maximum), qui s'adresse à un **large public** (salariés, demandeurs d'emploi, particuliers, collectivités), sous **3 formes** (présentiel, e-learning, mixte) dont la qualité du contenu, la méthodologie et le suivi administratif répond à une **norme qualité ISO 9001: 2008**; et se **finance** grâce à des dispositifs tel que le DIF, CIF, Plan de Formation, OPCA, CPF.
- Les formations courtes ciblent un **Public déterminé** lors de la construction pédagogique d'un programme. Des **pré requis** peuvent également être déterminés.
- Ces formations bien que **non diplômantes**, peuvent dans certains cas être capitalisables en vu de l'obtention d'un diplôme universitaire. (**modularisation**)
- Il existe 2 types de Formations Courtes : **Inter entreprise** et **Intra entreprise**

Définition d'une Formation Courte

Inter entreprise: Action de formation qui regroupe des salariés de diverses entreprises dans une même session.

Intra entreprise : Formation qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même session. Elle peut être dispensée par des formateurs internes ou externes à l'entreprise.

Le POLE **DEVELOPPEMENT FORMATIONS COURTES** et RELATIONS PARTENAIRES SUFA ENTREPRISE

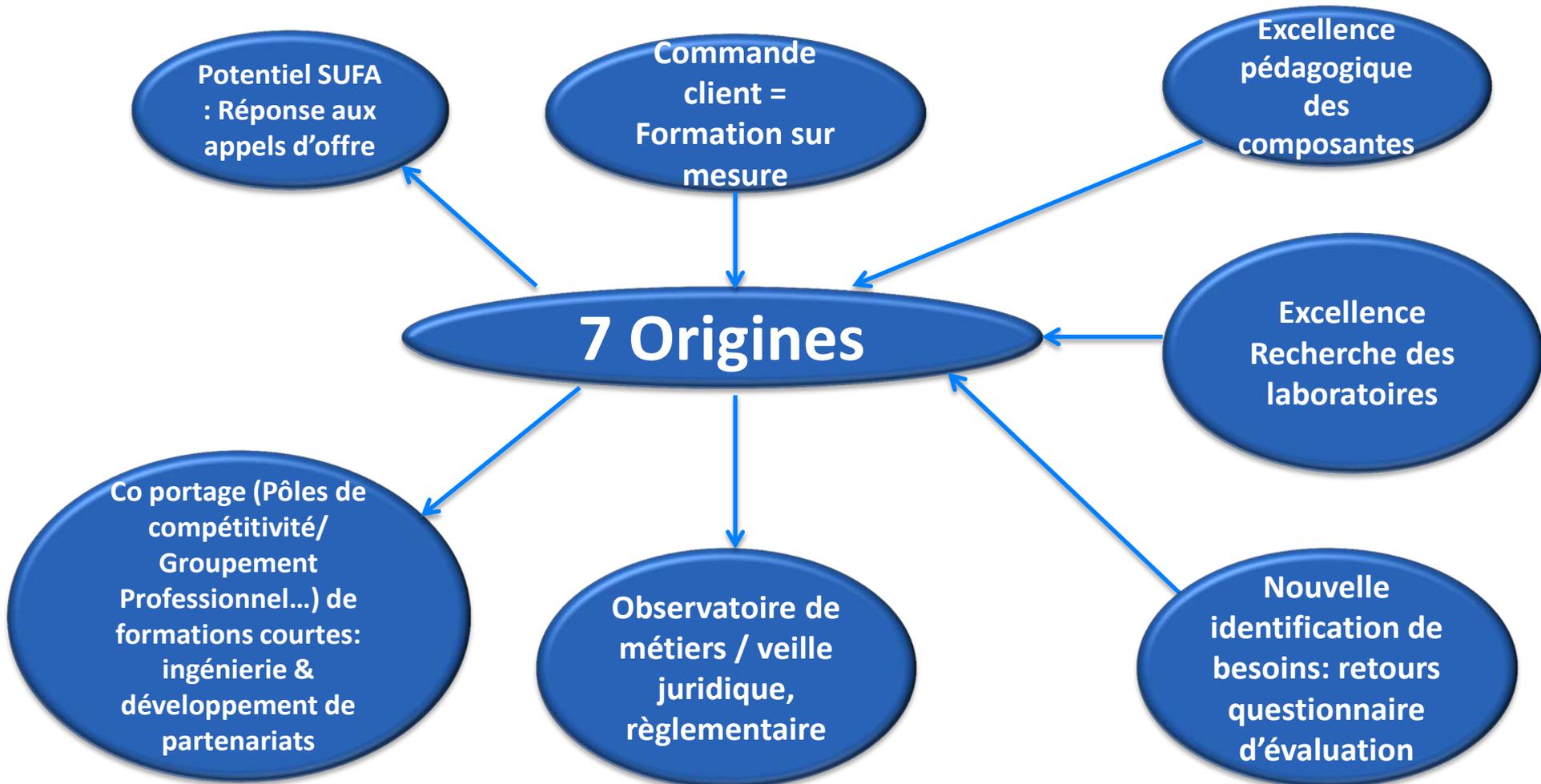
AIDE AU MONTAGE DE PROJET POUR LES COMPOSANTES ET SUR LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE FC

- INGÉNIERIE DE FORMATION : CAHIER DES CHARGES ENTREPRISES; INGÉNIERIE FINANCIÈRE;
- AIDE AUX RÉPONSES APPEL D'OFFRE
- MONTAGE DE PROJET FSE; INTERNATIONAL; INTER-COMPOSANTE.
- VEILLE JURIDIQUE
- PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS FORMATIONS COURTES DE AMU

RELATIONS ENTREPRISES ET ANIMATION DE RESEAUX **FC** POUR AMU

- ANIMATION TABLES RONDES PETITS DEJEUNERS DES PARTENAIRES ET FINANCEURS
- DEVELOPPEMENT DES RESEAUX, BRANCHES PROFESSIONNELLES ENTREPRISES
- PÔLE DE COMPETITIVITE, PRIDES
- ORGANISATION DE SEMINAIRES, COLLOQUES
- NEGOCIATION DE PARTENARIATS FC AMU
- RELATION INSTITUTIONNELLE FC : inter-université, CNAM, REGION, DIRECCTE, DGECIP, FCU, Espace compétences
- COMMERCIALISATION
- OUVERTURE DE FORMATION COURTE AVEC LES COMPOSANTES

Expression des besoins et opportunités : les diverses origines des formations courtes



Montage d'une formation courte : les étapes

1. L'**identification** d'un besoin ou d'une opportunité
2. Création de la **Fiche Pédagogique** comprenant :
 - Les objectifs
 - Le public concerné
 - Les pré requis
 - Le programme
 - Cout (maquette financière – fourchette haute et basse)
 - La durée
 - Les matériels pédagogiques.....
3. Vérification de la **viabilité du produit** (concurrence, commercialisation..)
4. **Contractualisation** de la collaboration **entre FPC AMU et la composante** et/ou laboratoire avec les engagements réciproques et le prélèvement

Montage d'une formation courte : les étapes

5. Le protocole de **répartition du bénéfice** potentiel entre la composante, le laboratoire, le département, le porteur

6. **Communication - Commercialisation** – e mailing/ relances téléphoniques ciblées/ salons /catalogue/ site internet

7. **Négociation** à partir de la maquette financière préalablement réalisée dans le cas des formations intra et en co portage avec les groupements professionnels/pôles de compétitivité...

8. **Organisation de la formation**

- Rédaction / circuit de signature convention, organisation matérielle et logistique
- Recrutement (dossier) et Paiement des intervenants
- Facturation

9. **Evaluation** de la formation courte

10 . **Retour auprès du client** de la satisfaction des stagiaires et des compétences acquises

TROIS EXEMPLES CONCRETS : NOTRE MÉTHODE

1. Co-portage avec un Groupement Professionnel (GPFHP) pour la création de modules de formations courtes (projet abouti):

GPFHP = Groupement Professionnel de Formation de l'Hospitalisation Privée

Table Ronde (syndicat professionnel de l'hospitalisation privée, l'OPCA-PL, la Présidente du Groupement; 6-7 Directeurs d'Etablissement, SUFA)

Constat : Les formations courtes existantes sur le marché de la formation en Management ne répondent pas aux attentes des 1600 adhérents du GPFHP, pour un développement optimal de leurs compétences managériales

Volonté des personnels de valider leurs compétences par des modules de formations courtes en management, capitalisables en vue de l'obtention d'un DU permettant :

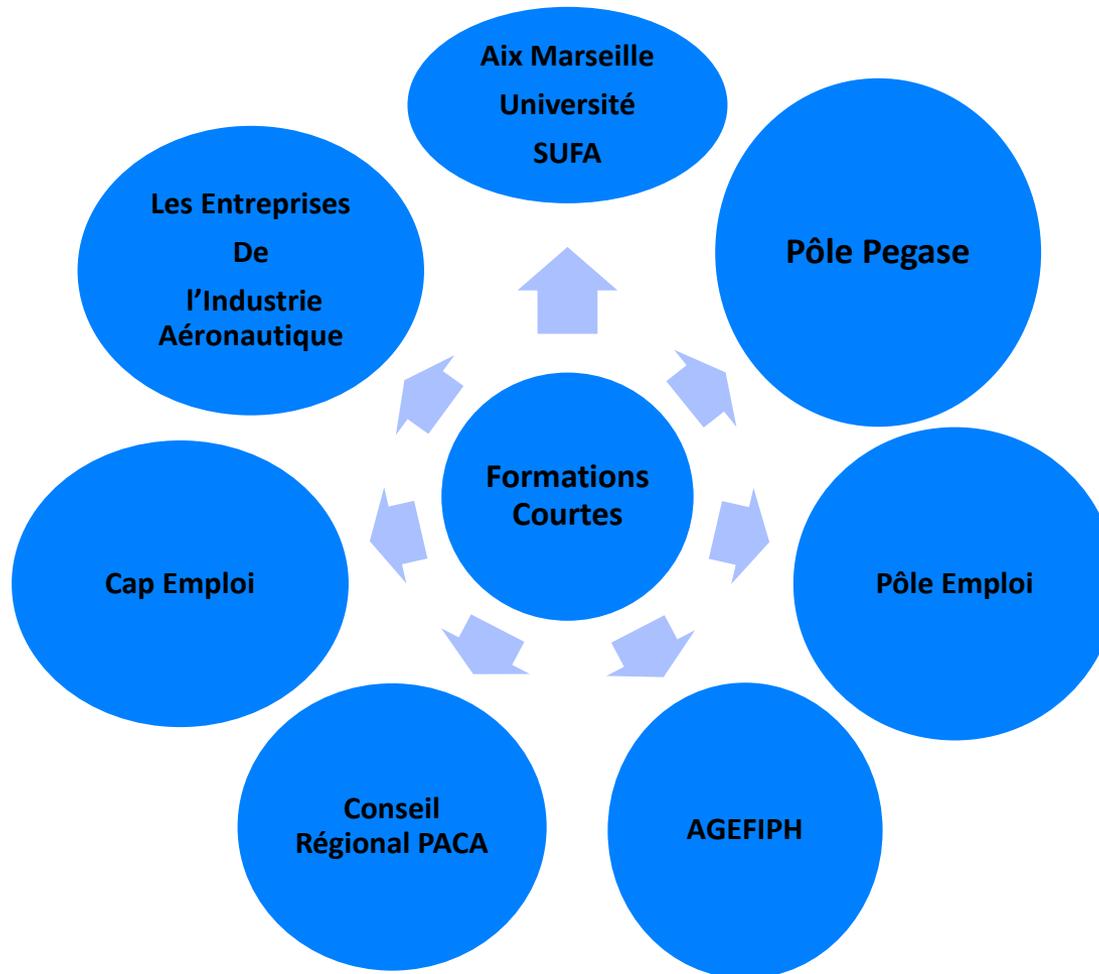
- ⊙ Le Renforcement de la confiance en soi
- ⊙ Le Sentiment de légitimité vis-à-vis de leurs équipes

**Co Portage : 50 % Interventions de professionnels du milieu dans les formations courtes
50 % d'enseignement AMU**

Le GPFHP diffuse auprès de 1 600 adhérents les modules de formations courtes

Suivi et accompagnement personnalisé dans la durée (plan d'actions personnalisé)
par les enseignants AMU

2. Co-portage avec le Pôle de compétitivité PEGASE, pour la création de modules de formations courtes : 7 partenaires impliqués (projet non abouti) :



Les étapes suivies :

- Identification des besoins précis des entreprises aéronautiques en partenariat avec le pôle de compétitivité PEGASE et Pôle Emploi
- Etablissement du programme de formation en partenariat avec les entreprises Aéronautiques
- Recherche des candidats et de leur financement en partenariat avec Pôle Emploi, l'AGEFIPH et Cap Emploi

■ Non abouti : financement accordé par la Région uniquement en cas de CDI, entreprises frileuses...objectif irréconciliable des 2 acteurs

3. Formations sur mesure – commande client (projets aboutis) :

NEUROSERVICES réalise des tests pharmacologiques in vitro pour le Système Nerveux Central (SNC) sur la base de techniques électro physiologiques ...

La technique de patch-clamp est une technique d'exploration fonctionnelle du neurone couramment utilisée dans la recherche fondamentale académique mais aussi dans le secteur privé.

La formation « Méthodes et techniques du patch-clamp pour l'étude des réseaux neuronaux » offre, en particulier aux personnels du secteur privé, la possibilité de s'initier à la technique du patch-clamp dans des tranches aigües de cerveau et d'aborder également des aspects plus avancés de la technique.

Dans cette optique, la formation commandée par Neuroservice s'inscrit dans le premier niveau de notre offre pédagogique dont l'objectif vise à donner aux stagiaires les bases théoriques et pratiques de la technique de patch-clamp.

Porteur de projet : UFR Sciences Laboratoire de Physiologie et Physio-pathologie du Système Nerveux Somato-Moteur et Neurovégétatif (PPSN) EA 4674 a répondu à la demande de formation de l'entreprise NEUROSERICE.

CREDIT AGRICOLE / DIFCAM, organisme gestionnaire de formation professionnelle des apprentis du Crédit Agricole PACA a élaboré conjointement avec le SUFA une offre de formations courtes permettant l'intégration de personne en situation de handicap en privilégiant la voie de l'alternance pour le recrutement de ces personnes, en mettant en œuvre des formations courtes capitalisables en vue de l'obtention d'un DU compatible avec les contraintes de niveau, de charges de travail liées à ce type de public.

Porteur de Projet : IUT d'Aix

STAUBLI

Elaboration d'une offre de formation sur mesure au groupe STAÜBLI sur l'approche de la prévention des risques d'atteinte à la santé des travailleurs liés aux facteurs psychosociaux.

Une trentaine d'acteurs (Direction...) ont été formés en 2012 et ont désormais adapté et étendu cette formation à l'ensemble de leurs personnels sur le site de Faverges représentant 150 stagiaires sur l'année 2013, l'action se poursuit aujourd'hui.

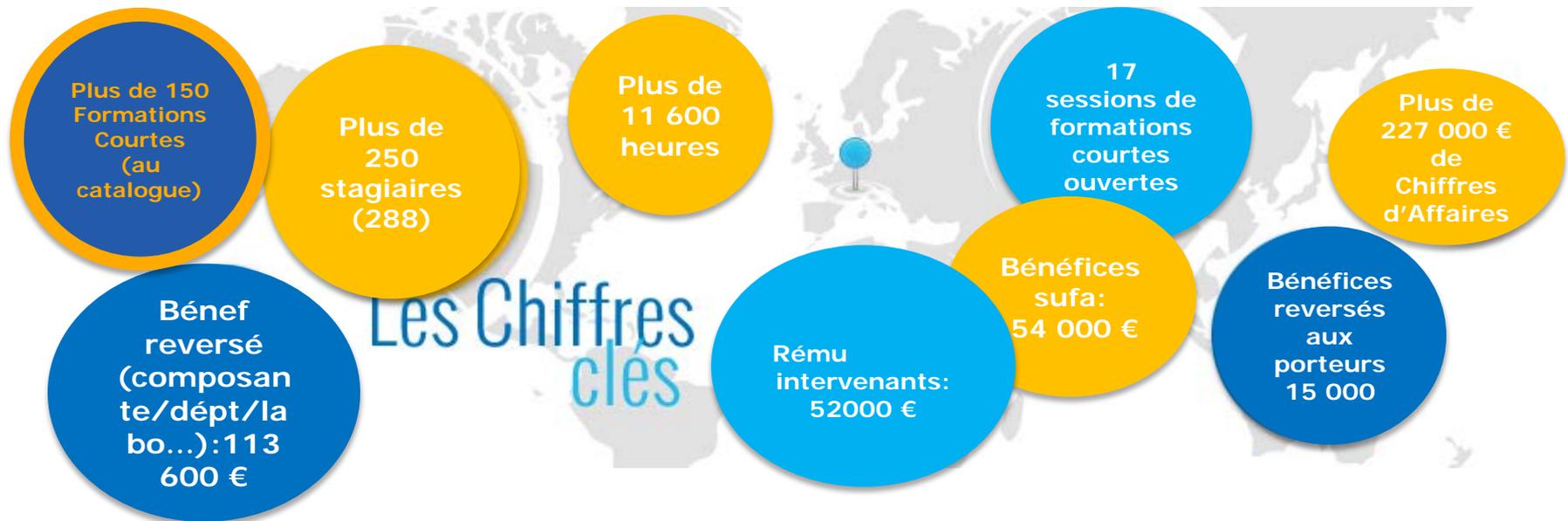
Porteur de Projet : ALLSH – Institut d'Ergologie

Illustration

**Vidéo : Accompagnement au Développement Economique et Territorial / CPU
Témoignage du DRH ST MICRO site Rousset**

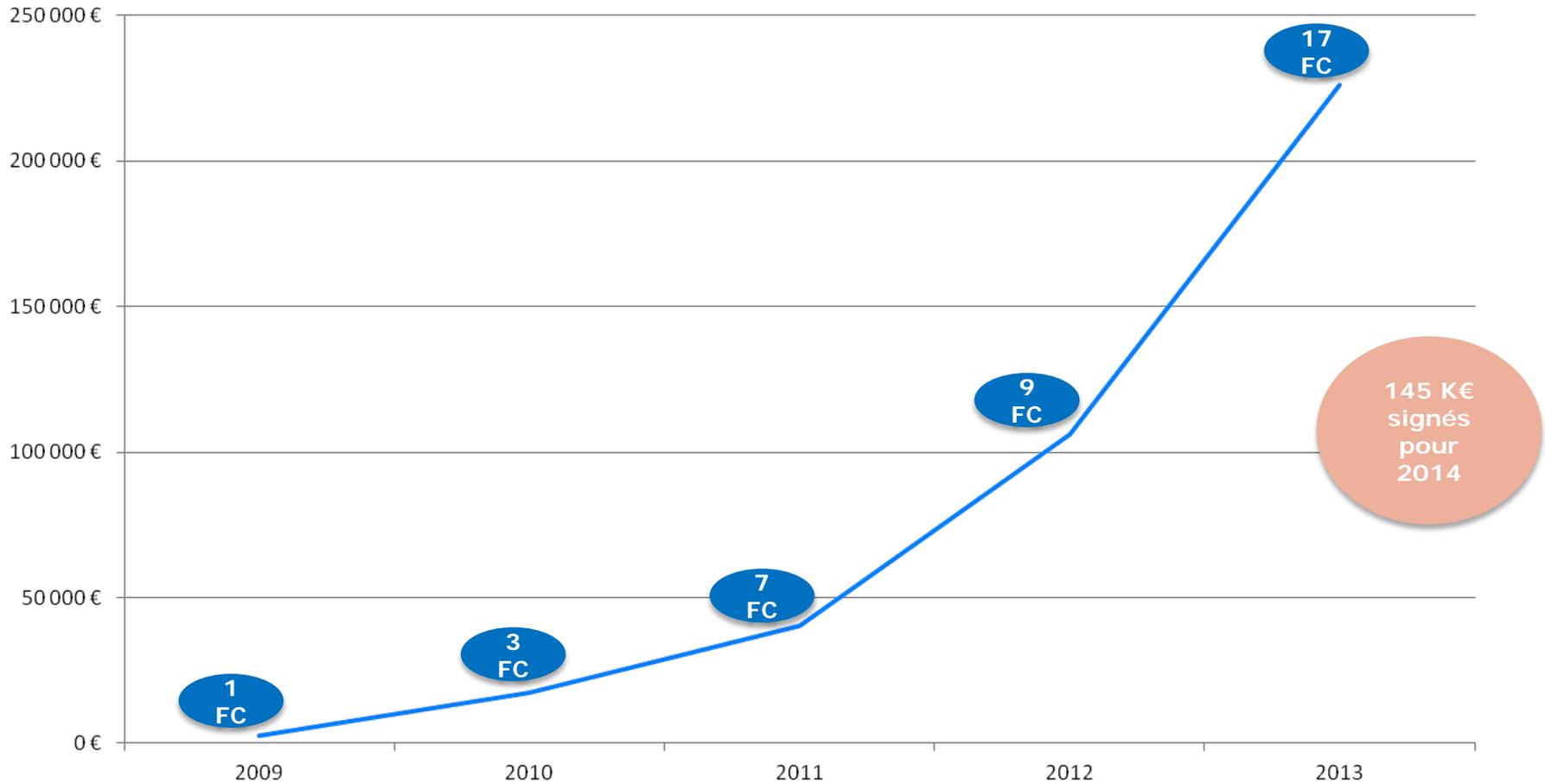
<http://lille1tv.univ-lille1.fr/videos/video.aspx?id=7c0d8261-2754-4736-a43b-578ec99751bd>

Les Grands Chiffres de la Formation Courte 2013



Etat des Lieux

Chiffre d'Affaires



Nombre de formations courtes

Communication



Création d'un catalogue
Formations Courtes
(inter entreprise)

Site Web :

<http://fpc.univ-amu.fr/>

FORMATIONS COURTES 2014

SCIENCES ET
TECHNOLOGIES

INFORMATIQUE,
RÉSEAUX,
SYSTÈME D'INFORMATION

ACHATS,
LOGISTIQUE,
SUPPLY CHAIN

MARKETING,
COMMUNICATION

COMMERCE
PRÉPARATION
AUX
CONCOURS

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL,
EFFICACITÉ
PROFESSIONNELLE

HYGIÈNE,
SÉCURITÉ,
QUALITÉ,
ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MANAGEMENT

GESTION,
FINANCE
ÉCONOMIE

RESSOURCES
HUMAINES,
DROIT

LANGUES
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les acquis

Synergie AMU entre les pôles insertion professionnelle, la délégation des relations entreprises, et notre service pour identifier avec les acteurs du territoire les nouveaux métiers émergents, pour assoir notre présence sur l'ensemble des pôles de compétitivité (exemple: OPTITECH (Chimie, pétrochimie), commission métiers, emplois Nouvelle Métropole).

Existence d'un « Guichet Unique » pour les entreprises, en lien avec les services correspondants, capable de présenter l'offre de formation continue, d'apprentissage et de VAE de l'établissement, voire de l'offre de recherche partenariale

-> facilitateur de dialogue ; réalisation de projets avec le monde socio-économique.

-> **recommandation N° 28 par la CPU**

De la contractualisation d'une formation courte à la signature d'accord cadre de partenariat

Les formations courtes sont construites au travers d'une vision stratégique partagée par l'ensemble des acteurs de la profession, débouchant sur la contractualisation de partenariats, de projets collaboratifs et d'accord cadre de partenariat.

=> Accord cadre de partenariat Renault, Formation'Action Santé,

Projet d'accord cadre avec l'ensemble des acteurs locaux du milieu associatif dans le cadre de la Grande Cause nationale 2014

Partenaire identifié des entreprises – Animation de tables rondes en 2014 sur des thématiques telles que :

- l'Hygiène et sécurité au travail en appui à l'IUT de la Ciotat
- le Développement Durable et le « verdissement » des métiers, en synergie avec la délégation Développement Durable et Relations Entreprises.

Les difficultés

- Une **réactivité** (pédagogique et administrative) nécessaire
- Une **confiance à consolider** entre les acteurs
- La question de la **rémunération des porteurs** de projet
- **Visibilité encore limitée d'AMU** comme acteur sur le marché de la formation courte
- Manque d'une **force de vente** – appel à de nouveaux métiers faisant partie intégrante de la structure AMU

Les perspectives

Perspectives

Objectif : **augmenter le CA des formations courtes**

Dans les régions leader, la Formation Continue atteint 5-6% du marché régional (Nord Pas de Calais, Rhône Alpes, Ile de France)

- des axes de développement sont nécessaires pour récupérer des parts de marché

Actions proposées pour répondre à cet objectif :

- **Répondre aux difficultés identifiées précédemment**
 - Comité de suivi à mettre en place
 - Développement de l'intéressement ?
 - Une action continue de notre présence dans toutes les instances en synergie avec le VP Relations Entreprises et le VP Insertion Professionnelle et Orientation
- **Modulariser les formations** (= transformer des programmes standard de FC en programmes de formations courtes)
- **Développer une offre de formation** comportant de nouvelles pratiques pédagogiques en lien avec le numérique afin de répondre à des exigences économiques (réduction de cout) et d'efficacité.
- **S'adapter aux nouveaux modes de « consommation » de formation**, en couvrant l'ensemble du territoire national voire international mais également dans les DOM TOM.

Perspectives

Développer les formations professionnelles universitaires en lien les filières d'avenir et l'innovation, en particulier les filières vertes de la transition énergétique

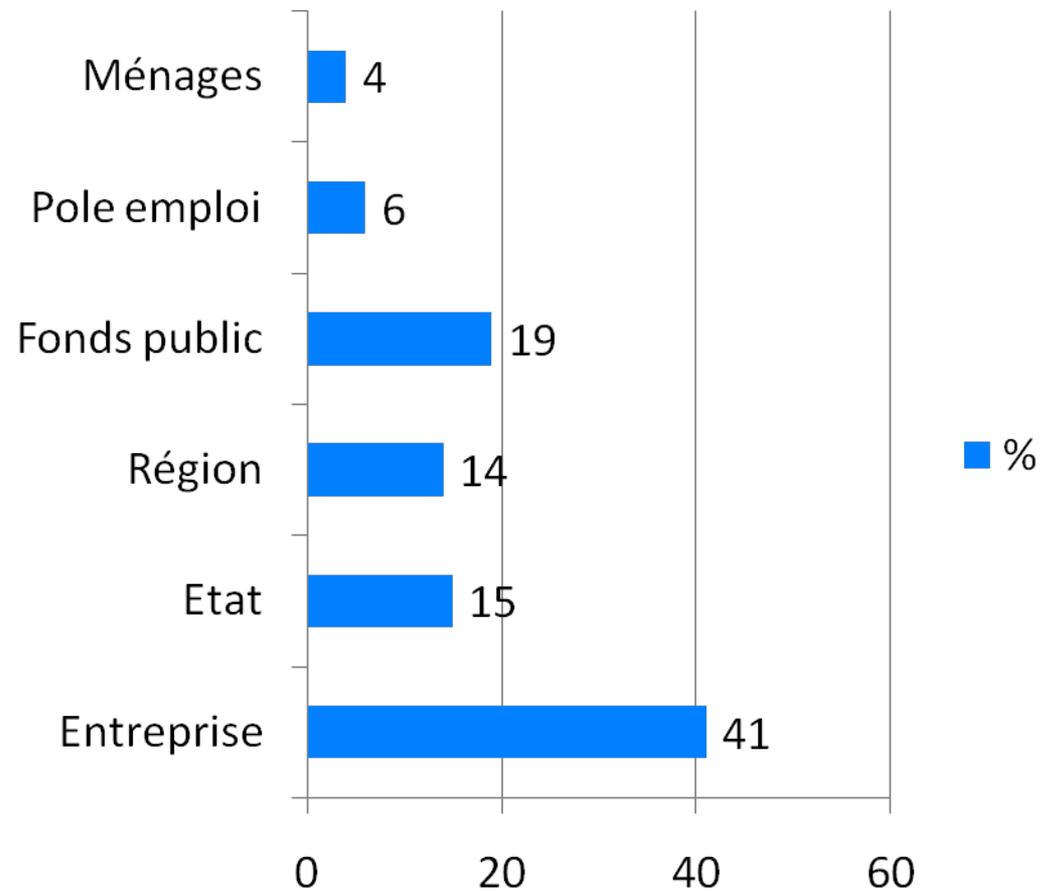
- Actions sur l'adaptation des métiers et des formations à la transition énergétique.
- Identifier dans les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, initiatives de campus d'avenir ou de campus des métiers et des qualifications
- Constat National: Le secteur Scientifique et Santé sont très sollicités dans les régions où il y a une forte activité de R&D.

Annexes

31,5 Milliards € soit 1,6% du PIB

25 Milliards seront en concertation direct avec les Régions

- 6 Milliards directement géré par les partenaires sociaux (plan de formation)



CONTEXTE ET EVOLUTION

DONNEES 2011	% du Marché université	CA	NB stagiaires	Fonds publics	Fonds prives	Autres
Universités	3,9%	441M€	448 000	22%	71%	7%
AMU	2,5%	12.13M€	11.472	20%	83%	5%



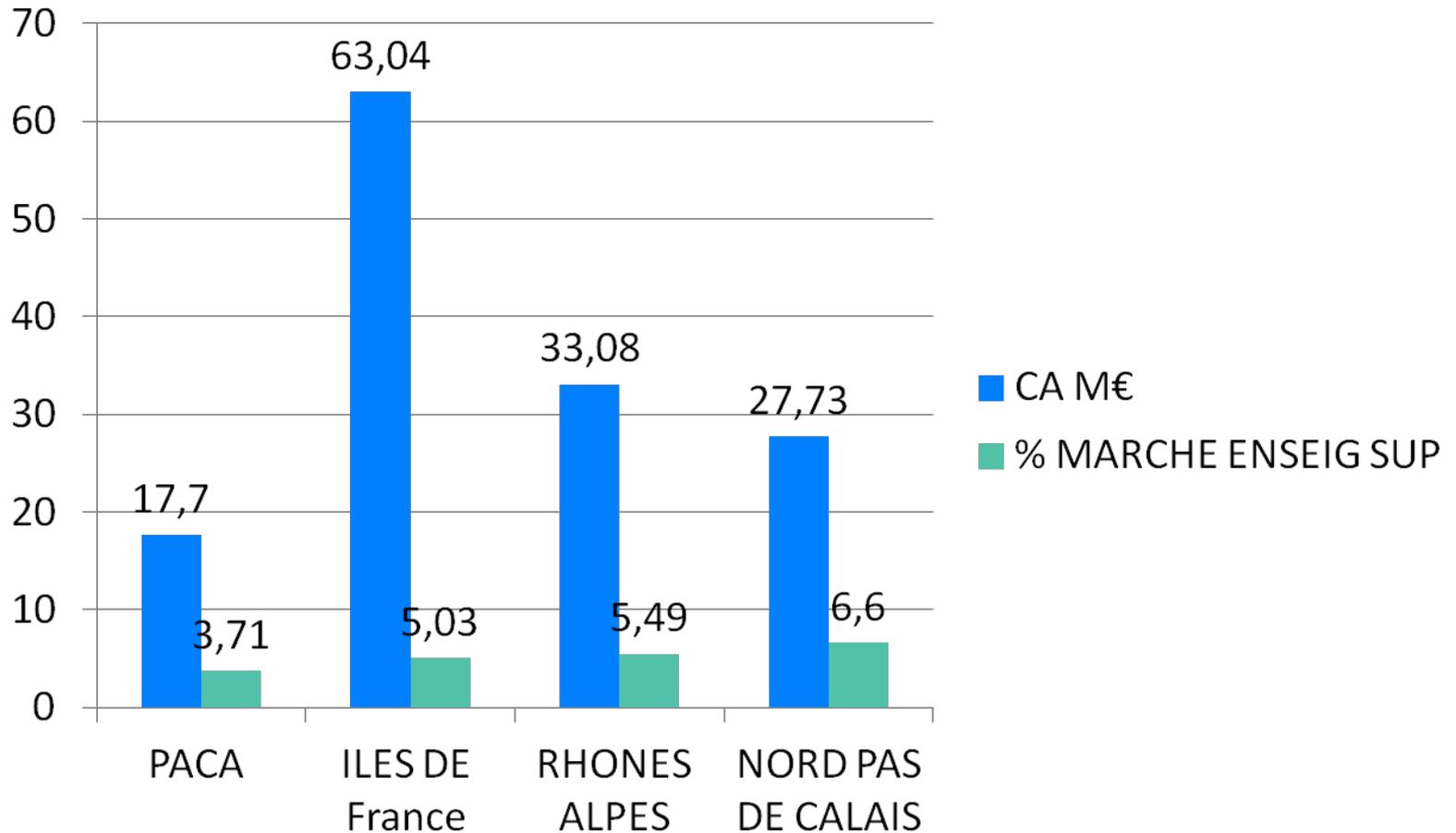
Durée moyenne de 150h/ stagiaire



Durée moyenne de 86h/ stagiaire financement Fonds prives

La durée en baisse d'année en année et une forte diminution du financement public et de la commande publique **envers l'enseignement supérieur**

PART DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR REGION (Formation Continue)





- DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL -

DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION-RENOUVELLEMENT* D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier doit obligatoirement être accompagné d'un projet de budget propre au partenariat.

Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement

Faculté d'Economie et de Gestion (FEG)

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type)

Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE) Spécialité « Finance », Parcours « Econométrie Bancaire et Financière »

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée

1.4. Nature du projet de DPI

Double diplôme Diplôme conjoint Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

En cas de reconduction, date de la première et de la dernière validation du DPI par AMU :

1.7. Responsables de la mention pour AMU

Nom et prénom : **Eric GIRARDIN**

Adresse email : eric.girardin@univ-amu.fr

Téléphone : **04.42.91.48.49**

Statut : PR MCF MCF avec HDR

1.8. Avis des instances d'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Avis du conseil			
Date et signature du directeur composante, VP Formation, Président			

2 – Présentation du DPI et du (des) parcours-type(s) concerné(s)

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat :

Mieux répondre à la demande des étudiants chinois en délocalisant en Chine le diplôme national Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE) Spécialité « Finance », Parcours « Econométrie Bancaire et Financière », porté par la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille. Cette formation sera développée au sein de l'université Renmin à Pékin.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat

Le développement d'un partenariat avec l'université de Renmin (Chine) entre dans le cadre de la politique d'implantation d'AMU sur une aire géographique stratégique.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1 Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

Le candidat en Master 2 AMSE (EBF) délocalisé doit être titulaire de la 1ère année de Master de l'université Renmin dans le domaine « Ingénierie financière » (« Master of Science in Financial Engineering »). Les admissions sont prononcées par le comité de pilotage. Le candidat doit avoir un très bon niveau d'anglais.

2.3.2 Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

L'admission à l'inscription se fait en fonction des capacités d'accueil et se déroule en deux étapes :

- L'admissibilité : Présentation des candidats présélectionnés par l'Ecole de Finance de l'université Renmin, puis examen du dossier de candidature par le directeur du diplôme représentant l'Université d'Aix-Marseille.
- L'admission : entretien de motivation devant le comité de pilotage.

Chaque étudiant retenu s'inscrira à l'Université Aix-Marseille et à l'université Renmin en s'acquittant des frais d'inscription prévus dans l'annexe financière de la présente convention.

2.4. Objectifs scientifiques et professionnels du parcours-type

Le Master AMSE (EBF) délocalisé a pour objectif de faire acquérir aux étudiants une double compétence en matière d'analyse économique et institutionnelle des marchés produits et intermédiaires financiers et de maîtrise des méthodes économétriques financières.

Le diplôme délocalisé se fonde sur les enseignements offerts dans le cursus du parcours Econométrie bancaire et financière de la deuxième année du Master AMSE, spécialité « Finance », parcours « Econométrie Bancaire et Financière ».

2.4.1. Descriptif des contenus d'enseignement

Contenu de chaque UE.

UE 1 : Théorie et économétrie de la Banque et Assurance : Modèles de la firme bancaire; institutions bancaires en Chine, aux Etats Unis et en Europe; et fondements de la réglementation. Modèles de risque de taux et de risque de crédit. Modèles économiques de l'assurance. Méthodes paramétriques et non paramétriques des frontières d'efficacité. Modèles de la courbe de production et applications empiriques.

UE 2: Théorie et économétrie des marchés financiers : Fondements théoriques de la finance de marché et problèmes spécifiques de gestion de portefeuille. Aspects de la finance empirique et de la prévision. Introduction aux modèles à hétéroscédasticité conditionnelle et aux modèles dynamiques non linéaires. Modélisation des séries financières. Réseaux de neurones.

UE 3: Théorie et économétrie du change : Modèles de détermination des taux de change. Microstructure du marché des changes. Modèles et méthodes de prévision des taux de change. Plateformes de trading. Méthodes économétriques d'estimation des modèles de change à haute fréquence.

UE 4: Langages : Anglais et Informatique. Anglais spécifique de la banque, des marchés boursiers et des changes. Informatique pour la finance (logiciel R).

UE 5 : Risque et ingénierie financière : Typologie générale des instruments financiers et dérivés sur les principaux marchés d'actifs (et produits de base): aspects théoriques de la formation des prix sur ces marchés. Instruments de gré à gré et de seconde génération. Méthodes quantitatives de mesure de l'exposition aux risques dans les banques. Dérivés et structure sur devises et sur actions, couverture et structure de taux, dérivés de crédit.

UE 6 : Théorie et économétrie de l'extraction d'informations sur les marchés de produit dérivés : Modèles de prix des d'actifs et méthodes d'extraction, à partir des prix d'option, de la densité de distribution des prix. Initiation à l'utilisation du logiciel MATLAB pour évaluer les produits dérivés.

UE 7: Mémoire de recherche et stage : A l'issue de la période d'enseignement, les étudiants effectuent un stage d'au moins trois mois pour lequel un rapport de stage doit être déposé et rédigent un mémoire de Master. Le Mémoire doit comprendre une application économétrique.

Détail des enseignements :

Sem.	Libellé de l'UE	Cours	Crédits	Vol. horaire Cours magistraux
1	UE 1 – Théorie et économétrie de la banque et de l'assurance	- <i>Théorie de l'assurance et de la banque</i> - <i>Econométrie bancaire</i>	6	24h 24h
1	UE 2 - Théorie et économétrie des marchés financiers	- <i>Théorie des marchés financiers</i> - <i>Econométrie de la finance</i>	6	24h 24h
1	UE 3 - Théorie et économétrie des taux de change	- <i>Finance internationale II</i> - <i>Econométrie du marché des changes</i>	6	24h 24h
1	UE 5 – Risques et ingénierie financière	- <i>Risques et nouveaux instruments financiers</i> - <i>Ingénierie financière</i>	6	24h 24h
1	UE 6 – Théorie et économétrie de l'extraction d'information sur les marchés de produits dérivés	- <i>Théorie de l'extraction d'information sur les marchés de produits dérivés</i> - <i>Econométrie de l'extraction d'information sur les marchés de produits dérivés</i>	6	24h 24h
2	UE 4 – Anglais et infomatique	- <i>Techniques informatiques de la finance</i> - <i>Anglais financier</i>	6	24h 24h
2	UE 7 – Mémoire de recherche et stage	- <i>Mémoire de recherche</i> - <i>Stage et rapport de stage</i>	18 6	
		- <i>Total</i>	60	288

Les étudiants de l'université Renmin qui participeront à ce programme de master délocalisé passeront douze mois dans cette université au terme desquels ils devront obtenir 60 crédits, ce qui leur permettra de se voir décerner le Diplôme Master AMSE d'Aix-Marseille.

L'année académique est divisée en 2 semestres. Les cours du premier semestre commencent en septembre et les examens ont lieu en décembre. Le deuxième semestre commence en janvier et les examens ont lieu en mai et juin.

2.5. Equipe pédagogique:

La direction pédagogique du diplôme relève de la compétence exclusive de l'Université d'Aix-Marseille. Elle sera assumée par Eric Girardin, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Faculté d'Economie et de Gestion.

A ce titre, le choix des enseignants intervenants dans la formation ne peut se faire sans l'accord préalable exprès de ce dernier. L'Université d'Aix-Marseille organise, compose et préside les jurys d'examens.

L'Université d'Aix-Marseille s'engage à transmettre à l'Université Renmin la réglementation des examens et le modèle de dossiers d'inscription.

L'Université Aix-Marseille et l'Université Renmin s'engagent à mettre en commun leurs compétences en matière de formation pour assurer l'intégralité du programme. L'équipe pédagogique sera composée pour au moins 50% du volume horaire global par des enseignants titulaires ou vacataires de l'Université d'Aix-Marseille. La liste des enseignants intervenant dans la formation devra recevoir l'accord des présidents des deux universités partenaires.

2.6. Modalités pédagogiques,

2.6.1. les enseignements proposés identiques à ceux en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

Le programme du Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE) Mention «Econométrie Bancaire et Financière», Spécialité « Finance» porté par la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille, s'appliquent au Master AMSE (EBF), toutefois celui-ci pourra être modifié pour mieux répondre au contexte chinois. Dans ce cas, les modifications ne pourront aller au-delà de 10% des volumes d'enseignements.

En formation initiale, la formation se répartit sur 288 heures de cours réparties sur l'année universitaire, hors rédaction du mémoire de fin d'études soutenu en septembre et séminaires de professionnalisation éventuels.

A l'issue de la formation pédagogique, un stage de trois mois minimum est réalisé par l'étudiant, suivi de la rédaction d'un rapport de stage.

2.6.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques ont-elles été utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

Les choix pédagogiques sont ceux développés au sein de l'Université d'Aix-Marseille et adaptés au contexte chinois. Devant garantir à la formation une finalité professionnelle et de recherche de haut niveau, ils reposent sur quelques principes fondamentaux permettant de soutenir l'apprentissage de l'étudiant dans les meilleures conditions:

- Les enseignements sont dispensés en partie par des professionnels du secteur de la finance quantitative.
- Les projets tuteurés initient les étudiants à l'application aux séries financières de l'économétrie et des techniques de programmation.
- Les enseignements peuvent être adossés à un produit pédagogique qui peut être un ouvrage, un document réalisé par l'enseignant ou un produit d'enseignement à distance. Les documents sont rédigés en anglais.
- Sous réserve de l'accord des enseignants, leurs présentations peuvent être mises sur le site intranet de l'Université Renmin
- Le travail de groupe est développé au travers d'études de cas ou de projets collectifs.
- La pédagogie est intégrée par une programmation adaptée entre enseignements professionnalisés, théoriques et méthodologiques.
- Les enseignements pris en charge par l'université Renmin seront dispensés par des enseignants qualifiés dans le domaine concerné. Ces enseignements devront être approuvés par le responsable du diplôme d'AMU, sur la foi d'un dossier comportant l'énoncé des titres des enseignants, leurs qualifications et publications, ainsi que la maquette du programme d'enseignement.

2.6.3 Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

L'anglais est la langue d'enseignement et de contrôle dans les examens, projets, mémoire et rapport de stage.

2.7. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants

2.7.1. les Modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur en France ? Certaines adaptations ont-elles été nécessaires ? Comment ont-elles été validées par l'AMU ?

(question réservée aux formations délocalisées)

L'Université d'Aix-Marseille s'engage à transmettre à l'Université Renmin la réglementation des examens, elle sera conforme à celle des étudiants de la filière non délocalisée, modulo les aménagements envisagés au 2.6.1. et qui auront été consignés dans la convention de partenariat régissant les relations avec l'université de Renmin.

2.7.2. Description synthétique des principes des modalités de contrôle des connaissances du parcours-type

(Les modalités de contrôle des connaissances devront être annexées au présent dans le intégralité)

Le contrôle des connaissances s'opère strictement dans les conditions prévues par le règlement d'examens du Master AMSE (EBF) porté par la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille. Il combine épreuves écrites et projets selon des modalités décidées par l'équipe pédagogique, auxquelles s'ajoutent le rapport de stage et la soutenance du mémoire de recherche (UE 7). Un semestre d'études est validé par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent. L'année est validée par l'obtention des deux semestres qui la composent, sans compensation entre eux. L'assiduité aux cours est obligatoire. Le redoublement n'est pas admis.

2.7.3. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

L'Université d'Aix-Marseille organise, compose et préside les jurys d'examens.

2.7.4. Description des procédures d'édition des diplômes

La délivrance du diplôme s'opère conformément au règlement d'examen du Master Aix-Marseille Science Economique (AMSE), Spécialité « Finance », Parcours « Econométrie Bancaire et Financière », porté par la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille. L'admission au diplôme est prononcée par l'Université d'Aix-Marseille après délibération d'un jury nommé par le président de l'Université d'Aix-Marseille.

2.8. Evaluation de la formation

2.8.1 La formation dispose-t-elle d'un comité de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

Un comité de pilotage sera créé, composé par un représentant d'AMU, un représentant de l'Université Renmin et un à deux enseignants intervenant dans le diplôme choisis d'un commun accord. Ce comité sera présidé par le représentant d'AMU.

Le comité aura pour mission de valider :

- L'ingénierie pédagogique du programme,
- La planification et l'organisation des cours,
- Le recrutement des enseignants,
- L'évaluation des enseignements et la qualité de la formation,
- Le maintien des liens étroits avec les entreprises,
- La gestion financière,
- L'organisation administrative et logistique,
- La communication et la promotion,
- Les admission à l'inscription.

Le comité de pilotage aura également pour mission d'apprécier le bien fondé des orientations de la formation, eu égard au contexte chinois, et d'envisager les éventuelles modifications à mettre en œuvre dans le respect des contraintes définies par la présente convention.

Pour réaliser ces différentes missions, le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an, avant la fin de l'année civile et avant la fin de l'année académique. Tous les frais induits par ces réunions seront pris en charge sur le budget du Master AMSE (EBF) délocalisé.

2.8.2 Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

Les modalités d'évaluation seront déterminées par le comité de pilotage d'AMU (cf.2.8.1.).

Dispositif EFEE d'AMU mis en place en semestres impairs en 2013/2014

Bilan provisoire

CFVU - 6 mars 2014



Aix-Marseille université CFVU 6 mars 2014

Plan de la présentation

- ❖ **Le bilan organisationnel de la campagne EFEE en semestres impairs**
- ❖ **La participation étudiante**
- ❖ **Les premiers retours du terrain et les perspectives pour les semestres pairs**

Observatoire de la vie étudiante - OVE

Aix-Marseille université CFVU 6 mars 2014

Calendrier de la mise en place du dispositif d'EFEE en semestres impairs

Activités	sept-13			oct-13			nov-13			déc-13			janv-14			févr-14								
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	2	3	4	5	6	7	8	9
Questionnaire EF TC																								
AMU + Validation																								
Rencontres avec les directions d'UFR																								
Préparation des outils EE pour UFR																								
Remontées des informations vers OVE																								
Préparation des enquêtes EFEE																								
Lancement des enquêtes EFEE																								
Relances mel des étudiants																								
Clôture des enquêtes																								
Scannage et saisie des résultats																								
Envoi des résultats EF et EE																								

Observatoire de la vie étudiante - OVE

Aix-Marseille université CFVU 6 mars 2014

Les acteurs du dispositif au sein des composantes - semestres impairs 2013-14

Composantes engagées en semestres impairs	EJCAM - FEG - FSS - FDSP - Sciences
Coordination du dispositif EFEE et interlocuteurs pour l'OVE	1 doyen 2 vice-doyens formation 2 chargés de mission évaluation UFR
Correspondants évaluation	FEG : 4 Sciences : 13 EJCAM : 1
Enseignants impliqués	281 enseignants
Etudiants ciblés par la campagne en semestres impairs	11 931 étudiants
Les destinataires des résultats de l'EF	FEG : Doyen - Vice-doyen F - Correspondants Evaluation Sciences : Vice-doyen F - Coordinateur EFEE - Correspondants évaluation FSS : Doyen - Vice-doyen F FDSP : Doyen - Coordinateur EFEE EJCAM : Doyen - Correspondant évaluation

Observatoire de la vie étudiante - OVE

Aix-Marseille Université CFVU 6 mars 2014

Les outils mis à disposition des UFR

- ❖ **Le répertoire des énoncés pour l'EE : 160 énoncés proposés :** *Exemple SATIS*
 - ❖ Organisé par **type de situation** pédagogique :
 - ❖ Cours - TD - TP/Atelier
 - ❖ Et par **thématiques à évaluer** :
 - ❖ Organisation de l'enseignement - Animation pédagogique - Matériel et ressources utilisées - Contrôle des connaissances - TICE - Implication de l'étudiant - Compétences acquises - Appréciation générale - Tribune libre + ajouts possibles
- ❖ **La fiche de renseignement EE :** *Exemple STAPS*
- ❖ **L'affiche :** *Modèle*
 - ❖ 2 formats : A3 et A1
 - ❖ Diffusée fin décembre

Observatoire de la vie étudiante - DEVE

Aix-Marseille Université CFVU 6 mars 2014

Les enseignements évalués et les rapports de résultats restitués

UFR	Enseignements évalués	Situations pédagogiques évaluées différentes (cours/TD/TP)	Nombre de rapports de résultats d'EE adressés
EJCAM	4	4	4
FDSP	8	8	32
FEG	63	193	123
Sciences	119	357	190
FSS	21	43	27
Ensemble	215	605	376

Observatoire de la vie étudiante - DEVE

Aix-Marseille Université CFVU 6 mars 2014

Les enquêtes et les modalités de recueil retenues

Au total, 141 enquêtes ont été organisées dans les 18 mentions/parcours ciblés par la campagne:

- ❖ L1 : 31 enquêtes
- ❖ L2 : 46 enquêtes
- ❖ L3 : 64 enquêtes

Nombre d'enquêtes et effectifs des étudiants ciblés dans la campagne d'EFEE en semestres impairs

Modalités de recueil	Nbre enquêtes	L1	L2	L3	Ensemble	% des étudiants ciblés
Papier	38	2057	498	195	2750	36%
Salle informatique	32	418	917	251	1586	
E-mailing	71	3585	1477	2533	7595	64%
Ensemble	141	6060	2892	2979	11931	100%

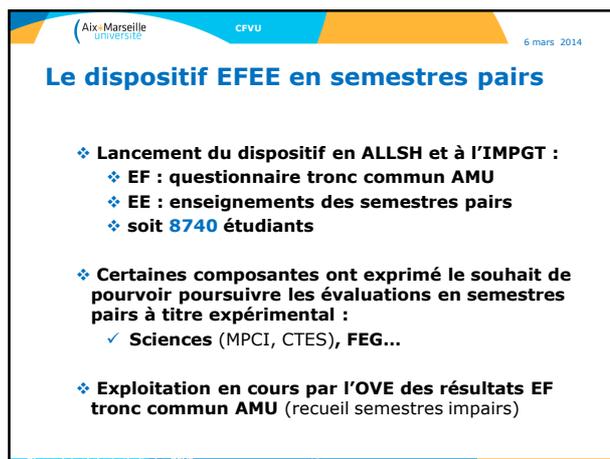
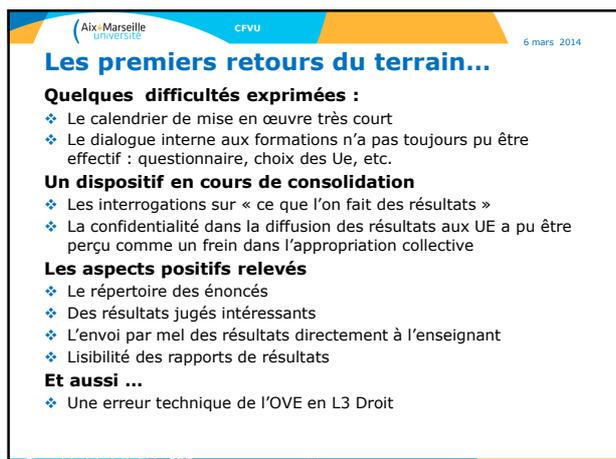
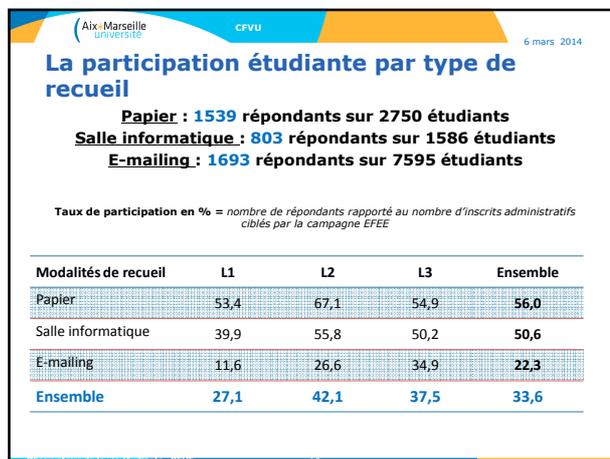
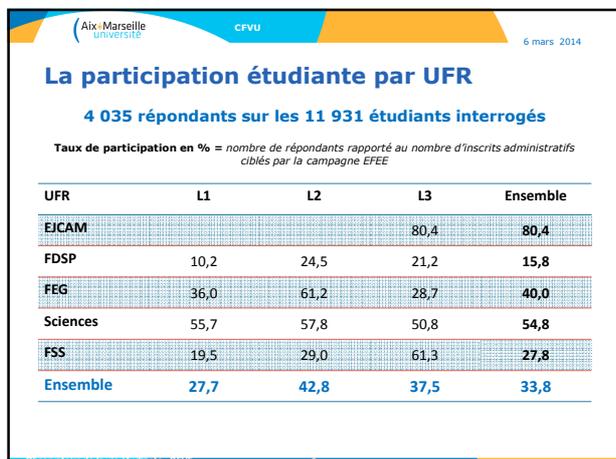
Observatoire de la vie étudiante - DEVE

Aix-Marseille Université CFVU 6 mars 2014

Les questionnaires EF et EE

Etablissement/UFR	EF	EE
AMU	Tronc Commun (TC) : 1 questionnaire	
EJCAM	Ajouts au TC AMU : 1 questionnaire	4 questionnaires
FDSP	Pas d'ajout au TC AMU	1 questionnaire
FEG	Pas d'ajout au TC AMU	11 questionnaires
Sciences	Ajout au TC AMU : 3 questionnaires (1 par niveau dans la licence)	46 questionnaires
FSS	Ajout au TC AMU : 1 questionnaire	3 questionnaires
Nombre total de masques différents établis	6 modèles de questionnaires EF	65 modèles de questionnaires EE

Observatoire de la vie étudiante - DEVE



Étudiant(e)s en licence, comment faire évoluer votre formation ?

En participant à une grande enquête
sur votre vie universitaire !

Simplement en
quelques clics :

1. Consultez votre e-mail étudiant pour accéder à votre mot de passe et au lien vers l'enquête.
2. Connectez-vous au site et répondez en ligne.

De janvier à avril 2014

L'université d'Aix-Marseille a mis en place à la rentrée 2013 un dispositif d'évaluation des formations et des enseignements permettant aux étudiants de faire connaître leurs appréciations de façon anonyme. **L'objectif est d'être attentif aux besoins exprimés par les étudiants et d'apporter des améliorations à l'organisation quotidienne de leurs études à l'université.** Les étudiants seront informés des résultats de cette enquête dans le cadre d'échanges avec leurs enseignants, les personnels administratifs et les éventuels professionnels impliqués dans leur formation.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J											
1	Liste des énoncés proposés pour l'évaluation des enseignements (Mémento pratique p.7)																				
2	<p>Dans la liste ci-après (lignes 5 à 160), vous disposez d'énoncés spécifiques à des situations pédagogiques précises :</p> <p>Cours (lignes 5 à 35), TD (lignes 37 à 66), TP (lignes 68 à 89) ;</p> <p>ou concernant des aspects particuliers de l'enseignement :</p> <p>modalités de contrôle des connaissances (lignes 91 à 101), environnement numérique et utilisation des TICE (lignes 103 à 132), l'implication et le travail de l'étudiant (lignes 134 à 143), l'appréciation globale (lignes 145 à 150), les compétences acquises par l'étudiant (lignes 152 à 159) ;</p> <p>ou encore permettant d'ajouter une question ouverte : commentaire libre (lignes 161 à 164). (Mémento pratique p.10)</p> <p>Si vous souhaitez ajouter un énoncé ou reformuler un énoncé de la liste pour l'adapter, indiquez-le à la suite de cette liste dans la zone de recueil (lignes 168 à 175) (Mémento pratique p.10)</p>					<p>Merci de renseigner une colonne pour chaque questionnaire spécifique à établir pour l'évaluation d'un enseignement</p> <p>(Mémento pratique p.9)</p>															
3						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Enseignement 1</th> <th style="width: 25%;">Enseignement 2</th> <th style="width: 25%;">Enseignement 3</th> <th style="width: 25%;">Enseignement 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis</td> <td style="text-align: center;">Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis</td> <td style="text-align: center;">Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis</td> <td style="text-align: center;">Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis</td> </tr> </tbody> </table>				Enseignement 1	Enseignement 2	Enseignement 3	Enseignement 4	<i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i>	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis			
Enseignement 1	Enseignement 2	Enseignement 3	Enseignement 4																		
<i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i>	<i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i>	<i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i>	<i>(rappeler ici l'intitulé de l'enseignement)</i>																		
Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis	Indiquez OUI pour les énoncés que vous avez choisis																		
4																					
5	Type de situation pédagogique	Thématiques à évaluer	Code de l'énoncé	Enoncés	Modalités de réponse proposées																
6	Cours ou exposés magistraux	L'organisation de l'enseignement	CO001	Les objectifs du cours vous ont été clairement présentés	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui				oui											
7	Cours ou exposés magistraux	L'organisation de l'enseignement	CO006	Chaque séance de cours est bien structurée	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui				oui											
8	Cours ou exposés magistraux	L'organisation de l'enseignement	CO012	Compte tenu des objectifs du cours, son volume horaire vous paraît	suffisant ; excessif ; insuffisant	oui				oui											
9	Cours ou exposés magistraux	L'organisation de l'enseignement	CO014	Les notions présentées dans le cours sont reprises lors des séances en petit groupe (TD, TP, atelier, etc.)	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui				oui											
10	Cours ou exposés magistraux	L'animation pédagogique	CO019	Les exemples utilisés pendant le cours vous ont aidé(e) à comprendre les notions présentées	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui				oui											
11	Cours ou exposés magistraux	Le matériel et les ressources utilisés	CO025	Les supports de présentation utilisés pendant le cours facilitent votre compréhension	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui				oui											
12	TD	L'organisation de l'enseignement	TD001	Les objectifs du TD vous ont été clairement présentés	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
13	TD	L'organisation de l'enseignement	TD003	Pour vous-même, les objectifs du TD ont été atteints	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
14	TD	L'organisation de l'enseignement	TD006	Chaque séance de TD est bien structurée	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
15	TD	L'organisation de l'enseignement	TD012	Compte tenu des objectifs du TD, son volume horaire vous paraît	suffisant ; excessif ; insuffisant			oui													
16	TD	L'animation pédagogique	TD015	L'enseignant(e) favorise les questions des étudiants pendant le déroulement du TD	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
17	TD	L'animation pédagogique	TD016	Les exercices d'application vous aident à assimiler les notions présentées	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
18	TD	Le matériel et les ressources utilisés	TD025	Les supports de présentation utilisés pendant le TD facilitent votre apprentissage	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.			oui													
19	TP en laboratoire ou en atelier <i>(à spécifier dans l'énoncé)</i>	L'organisation de l'enseignement	TP005	Les directives pour la réalisation du TP sont claires	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.	oui	oui														
20	TP en laboratoire ou en atelier <i>(à spécifier dans l'énoncé)</i>	L'organisation de l'enseignement	TP007	Chaque séance de TP est bien organisée	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.					oui											

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
21	TP en laboratoire ou en atelier (à spécifier dans l'énoncé)	L'organisation de l'enseignement	TP011	Compte tenu des objectifs du TP, son volume horaire vous paraît	suffisant ; excessif ; insuffisant		oui	oui		oui
22	TP en laboratoire ou en atelier (à spécifier dans l'énoncé)	L'animation pédagogique	TP013	Les expériences conduites en TP ont permis de comprendre les notions enseignées en cours	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		oui
23	TP en laboratoire ou en atelier (à spécifier dans l'énoncé)	L'animation pédagogique	TP020	Pendant le déroulement du TP, l'enseignant(e) est disponible pour répondre aux questions des étudiants	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		oui
24	TP en laboratoire ou en atelier (à spécifier dans l'énoncé)	Le matériel et les ressources utilisés	TP022	Les équipements mis à disposition pour la réalisation du TP sont suffisants	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		oui
25										
26	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Contrôle des connaissances	MO001	Les modalités de contrôle des connaissances liées à cet enseignement ont été clairement présentées en début d'enseignement	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		oui
27	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Contrôle des connaissances	MO002	Votre compréhension des notions apprises dans cet enseignement vous paraît être évaluée par l'examen (ou le partiel)	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		oui
28	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Le travail et l'implication de l'étudiant	TR001	La charge de travail requise dans cet enseignement vous a paru	équilibrée ; excessive ; faible		oui	oui		
29	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Le travail et l'implication de l'étudiant	TR002	Par rapport à votre niveau de connaissance, cet enseignement vous a paru :	adapté ; trop difficile ; trop facile				oui	oui
30	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Le travail et l'implication de l'étudiant	TR007	Vos connaissances antérieures sont suffisantes pour aborder sans difficulté les notions présentées dans cet enseignement	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.				oui	
31	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Appréciation globale	AP001	Selon vous, les apports de cet enseignement sont importants pour votre formation	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui	oui	oui
32	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Appréciation globale	AP002	Cet enseignement vous a intéressé(e)	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.					
33	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Appréciation globale	AP003	Cet enseignement stimule votre curiosité	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.					
34	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	Appréciation globale	AP004	Cet enseignement vous aide à préciser votre projet professionnel	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		
35	Enoncés pouvant s'appliquer à différentes situations d'enseignement	L'avancée des apprentissages	AC008	Le cours (TD, TP) me permet de consolider ma capacité à travailler en groupe	non ; plutôt non ; plutôt oui ; oui.		oui	oui		
36	Ajout d'une question ouverte à la fin du questionnaire (enquête en ligne)	Tribune libre	TL004	Indiquez les points forts de cet enseignement / Indiquez les aspects à améliorer dans cet enseignement	Commentaire en saisie libre		oui	oui	oui	oui

**Tableau de recueil pour identifier les enseignements à évaluer par mention et par sites pour l'UFR
STAPS dans le cadre de la campagne d'EFEE**

Proposition : Code couleur pour identifier le type de cours (cours / TD-TP / Cours et TD ensemble)

Cours seul
TD/TP
Cours et TD ensemble

UFR	Code APOGEE et INTITULE DU COURS	NOMS DES ENSEIGNANTS					
		Site GAP - Cours	Sites Gap TD/TP	Sites Gap Cours et TD/TP	Site Marseille Cours	Site Marseille TD/TP	Sites Marseille Cours et TD/TP
STAPS	L1 STAPS						
STAPS	FLSOC100 : Histoire du sport			Evrard Girard de Courtilles			Marianne Barthélémy
STAPS	FLBMC100 : Anatomie du tronc			Pascale Chavet			Pascale Chavet
STAPS	FLPHY101 : Systèmes cardio-vasculaires, respiratoires et APSA			Joelle Barthelemy et Jérôme Laurin			Joelle Barthelemy
STAPS	L2 STAPS						
STAPS	FLPPP103 : Construction du projet professionnel			Sarah Calvin			Nadine Salvatore Laumond et Sarah Calvin
STAPS	FLPHY104 : APSA, prévention et santé			Erick Dousset			Patrick Decherchi
STAPS	FLCOM106 : Les grandes théories du contrôle moteur	Lionel Bringoux			Gilles Montagne		
STAPS	L3 STAPS Ergonomie Sport et Performance Motrice						
STAPS	FLOUT114 : Epistémologie	Pas de Licence 3 à Gap			Pascal Carlier		
STAPS	FLOUT116 : Techniques de simulation et d'enregistrement en neurosciences				Jozina De Graaf		
STAPS	L3 STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé						
STAPS	FLCOM110 : Théories de la motivation	Pas de Licence 3 à Gap			Nicolas Mascret		
STAPS	FLAPA107 : Secteur sensorimoteur et locomoteur						Laurence Mouchnino et Patrick Decherchi
STAPS	FLAPA110 : Conception, mise en œuvre et évaluation d'un cycle d'enseignements en APAS						Cécile Martha et Marie-Dominique Giraudo
STAPS	L3 STAPS Management du Sport						
STAPS	FLMNG110 : Marketing des organisations sportives	Pas de Licence 3 à Gap			Vincent Millereux		
STAPS	FLMNG111 : Gestion des événements et organisations sportives						Benoit Fonters
STAPS	FLMNG109 : Analyse financière						Isabelle DiMeglio
STAPS	L3 STAPS Education et Motricité, parcours Professeur Collège et Lycée						
STAPS	FLCOM 113 : Théories de la motivation	Pas de Licence 3 à Gap			Nicolas Mascret		
STAPS	FLENS106 : Didactique générale des APSA						Michel Bironneau
STAPS	FLOUT127 : Anglais						Andréa Van Tuyl
STAPS	L3 STAPS Education et Motricité, parcours Professeur Ecoles						
STAPS	FLCOM114 : Psychologie de l'enfant	Pas de Licence 3 à Gap			Pascal Carlier		
STAPS	FLENS110 : Pédagogie et didactique dans le premier degré : méthodologie de l'écrit						Catherine Fraichet-Sabatier
STAPS	FLAPS113 : APSA de référence						Olivier Robert
STAPS	FLOUT129 : Méthodologie de l'oral et communication - Dynamique et conduite de groupe						Catherine Fraichet-Sabatier

**Fiche de bilan de la campagne d'évaluation des formations
et des enseignements par les étudiants (EFEE) menée en 2013-14**

cadre réservé à la mention de diplôme

Nom de la mention de diplôme :

Niveau d'étude évalué (éventuellement parcours) :

Semestre de l'évaluation :

UE évaluées :

Nom du correspondant évaluation de la mention :

Date(s) de la (ou des) réunion(s) d'équipe pédagogique consacrée(s) au bilan de l'EFEE :

Eventuelles réunions élargies aux étudiants, aux personnels administratifs, aux professionnels impliqués dans la formation (précisez le(s) périmètre(s)) :

cadre réservé à la composante

Nom du coordinateur EFEE de la composante :

Date(s) de la (ou des) réunion(s) où a été discuté ce bilan :

Instance(s) impliquée(s) (commission évaluation, conseil d'UFR (ou équivalent), comité des études (ou équivalent), autre...) :

Les conditions d'accueil des étudiants à l'université

cadre réservé à la mention de diplôme

Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

- * Au CIPE (<http://cipe.univ-amu.fr>), peuvent être adressées des demandes :
- d'aide pour améliorer le dispositif d'enquête sur le sujet, en lien avec l'OVE
 - de soutien pour une réponse mobilisant les TICE
 - de formation sur des points de pédagogie universitaire
 - de soutien pour une réponse passant par une innovation pédagogique

Les conditions d'information au sein de l'université

cadre réservé à la mention de diplôme

Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Idem

**L'organisation de la licence et du travail des étudiants,
y compris à travers les enseignements évalués**

cadre réservé à la mention de diplôme

Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Idem

**Les thématiques d'évaluation de la formation
qui sont spécifiques à la composante de rattachement**

cadre réservé à la mention de diplôme

Points de bilan repérés à partir des retours des étudiants

Commentaires à l'échelle de la mention, éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Idem

cadre réservé à la mention de diplôme

Autres commentaires, y compris autour des enseignements évalués, à partir des retours des étudiants, avec éventuelles demandes d'aide vers la composante, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la composante

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de la composante, éventuelles demandes d'aide vers l'établissement, éventuelles demandes d'aide vers le CIPE* :

cadre réservé à la CFVU

Eventuels compléments et éléments de réponse à l'échelle de l'établissement :

* Idem

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
1ère vague**

CFVU du 6 mars 2014

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
EJCAM	Licence	L3 Information Communication, Programme A : Communication et médias	Changement d'intitulé de 2 ECUE du S5 : - UE 1 : « Présentation des médias, éthique et déontologie. Méthodologie de l'enquête » devient « Présentation des médias, médias et mondialisation, déontologie » - UE 2 : « Introduction aux réseaux – Systèmes d'information » devient « Systèmes d'information » Changement d'intitulé de 2 ECUE du S6 : - UE 3 : « Histoire institutionnelle et juridique de la communication et des médias Droit de la communication et des médias » devient « Droit contemporain de la communication et des médias » - UE 5 : « Nouveaux médias – réseaux sociaux et médiations - Pratiques d'écriture » devient « Nouveaux médias – réseaux sociaux et médiations - Stratégies de communication & méthodologie de l'enquête - Pratiques d'écriture »		
IUT	LP	LP Réseaux et Télécommunications, Spécialité : Administration et Sécurité des Réseaux	Restructuration des 9 UE de la formation pour répondre aux demandes du Conseil de Perfectionnement de la Formation : Nature des modifications : Variation des volumes horaires des ECUE entre eux (avec recentrage des enseignements vers les technologies du "cœur de métier" les plus récentes en matière d'administration système, virtualisation et téléphonie) Variation de la répartition des ECTS entre ECUE (proportionnalité aux volumes horaires) Suppression d'une UE dont l'unique ECUE intègre une autre UE Précision des modalités d'organisation de l'alternance en milieu professionnel Volume horaire total : reste inchangé : 600 h (dont 150H de projets tuteuré)		
FSS	Licence	Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Parcours-type : Ergonomie du sport et performance motrice Programme CMI	Création de la 2ème année du Programme CMI (suite à la création en 2013-2014 de la L1) : Volume horaire supplémentaire : 120 h (50% CM et 50% TD) pour 1 groupe unique (60 h pour le S3 et 60H pour le S4 dont 10h de projet intégrateur) Il s'agit de proposer des UE ou ECUE spécifiques au CMI (6 ECTS pour les S3 et S4) en alternative au programme classique du parcours-type Ergonomie du sport et performance.		
Sciences	Licence	Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Plurisciences	Changement des enseignements de la L2 à coûts constants: Les enseignements de la L2 Pluriscience qui étaient mutualisés avec le parcours « Biodiversité et Ecologie » sont désormais mutualisés avec le parcours « Sciences de la Vie et de la Terre ». - L'enseignement à choix parmi les UE « Effets des perturbations anthropiques », « Eutrophisation », « Espaces urbains-espaces ruraux » est remplacé par l'UE « sciences1 SVT ». - L'enseignement à choix parmi les UE « bioremédiation et valeur » « sciences2 » est remplacé par l'enseignement à choix parmi les UE « sciences 2SVT » « sciences2 PC »		
		Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Homme et Milieux	Changement d'intitulé d' 1 UE du S5 : - UE « Sociologie et économie de l'environnement et du développement durable » devient « Sensibilisation au développement durable »		
		Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Terre	Restructuration des enseignements d' 1 UE du S5 - UE « matériaux de la Terre » passe de 36h CM + 12h TD + 12h TP à 30h CM +3h TD + 27h TP Variation volume horaire global : + 90h		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
Sciences	Licence	Sciences de la Vie Parcours-type Biologie humaine et biotechnologies	Recomposition d'une UE de 6 ECTS en 3 UE de 3 ECTS dont 2 deviennent Optionnelles (à choix) : - UE obligatoire à 6 ECTS « Biotechnologies » (20h CM + 48h TD + 24h TP) est remplacée par une UE obligatoire à 3 ECTS « Biotechnologies » (15h CM + 15h TD) et 2 UE Optionnelles à 3 ECTS : « bactériologie appliquée » (12h CM + 3h TD + 10h TP) et « d'Immun physiologie » (16h CM + 14h TD) Variation volume horaire global : - 25 h		
		Sciences de la Vie Parcours-type Biologies des Organismes et Evolutions	Remplacement des 3 UE de Géologie par 2 autres UE : « phylogénie moléculaire-bio-informatique », « programmation » et « microbiologie »		
		Licence Sciences de la Vie Tous Parcours-types	Changement d'intitulé d' 1 UE du S3 : - UE « Géologie 1 » devient « Histoire et Evolution de la biosphère » Modification de la liste des UE optionnelles du S4 : - UE « Biostatistiques 2 » devient obligatoire - Suspension d'UE optionnelles « Géologie 2 » Modification de la liste des UE optionnelles du S5 : - UE « Phylogénie Moléculaire-Bio-informatique », « Biostatistiques », « Programmation » deviennent obligatoires - Suspension d'UE optionnelles « Géologie 4 », « Géologie 5 » Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - UE « Biostatistiques 4 », « Biostatistiques », « Génétique Evolutive Intégrative » deviennent obligatoires - Maintient de l'UE Optionnelle « Microbiologie ». - Suspension d'UE optionnelles « Géologie 5 », « Géologie 6 », « Géologie 7 » Fermeture d'un parcours sur site St Jérôme Variation volume horaire global : - 554h		
Sciences	Licence	Informatique	Suppression d'un Parcours-type non ouvert : « Informatique et Biologie » et de ses UE spécifiques (non mutualisées)		
		L1 Informatique (Tronc Commun)	Modification de la liste des UE optionnelles du S1 (année de L1 commune avec mention Maths) : (Variation volume horaire global : coût constant)		
		Informatique Parcours-type Informatique	Remplacement d'1 UE du S3 par une autre (création) L'UE « Découverte des milieux professionnels » est fermée et remplacée par une nouvelle UE « Programmation Unix 1 » (10h CM + 10h TD + 10h TP) à 3 ECTS Modification de l'intitulé et du contenu d'1 UE du S4 : L'UE « Programmation Unix » (12h CM + 12h TD + 12h TP) à 3 ECTS est restructurée et devient « Programmation Unix 2 » (10h CM + 10h TD + 10h TP) à 3 ECTS Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : L'UE « Cryptographie » (6 crédits) est retirée de la liste des UE optionnelles (Variation volume horaire global : coût constant) Restructuration des enseignements d' 1 UE du S6 avec changement d'intitulé de l'UE : - UE « Stage + Français et communication scientifique » devient UE « Stage » Variation coût global : +7 HETD		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
Sciences	Licence	Mathématiques Tous Parcours-types	<p>Modification de la liste des UE optionnelles du S1 : - Ajout de 2 UE «Diversité du monde vivant» (mutualisé avec licence SVT) et «Introduction à la biologie» (30 h TD)</p> <p>Ajout d'un ECUE au sein de l'UE de S3 «initiation à la rédaction de documents mathématiques» : - Ajout de l'ECUE «Atelier problèmes et rédaction scientifique» (à coût constant)</p> <p>Variation coût global : +30h de TD</p>		
Sciences	Licence	Mathématiques Parcours-type : Plurisciences	<p>Modification de la liste des UE optionnelles du S5 : - Ajout d'1 UE optionnelle «arithmétique et géométrie» (à coût constant UE mutualisée)</p> <p>Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - Ajout de 2 UE optionnelles «sciences 2SVT» et «sciences 2 PC» (à coût constant UE mutualisées)</p> <p>A moyens constants</p>		
Sciences	Licence	Physique Chimie Parcours-type : Plurisciences	<p>Modification de la liste des UE choix disciplinaire du S5 : - L'enseignement à choix parmi les UE «mécanique quantique», «chimie quantique», «UE55PC» est remplacé par l'UE «sciences1 SVT»</p> <p>Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - Ajout de 2 UE optionnelles «sciences 2SVT» et «sciences2 PC» (à coût constant UE mutualisées)</p> <p>A moyens constants</p>		
Sciences	Licence	MPCI	<p>Changement de Statut pour 2 UE du S6 : - l'UE obligatoire «calcul différentiel» devient une UE optionnelle à 6 ECTS - l'UE optionnelle «Probabilités et statistique» devient une UE obligatoire</p> <p>A moyens constants</p>		
Sciences	LP	SIL spécialité : Nouvelle Technologie de l'Informatique	<p>Changement de volumes horaires pour 3 Modules (ECUE) : - ECUE « Environnement professionnel » passe de 48h TD à 18h CM +30h TP (réalisés par un professionnel) - ECUE « Système et réseaux » passe de 26h CM + 20h TD + 26h TP à 20h CM +10h TD et 26h TP - ECUE « POO et Internet » passe de 13h CM + 9h TD + 26h TP à 19h CM +19h TD et 26h TP</p> <p>A moyens constants</p>		
Sciences	Master	Master MBVB	<p>Remplacement d'1 UE obligatoire du S2 par 1 UE à choix parmi 2 UE optionnelles L'UE obligatoire «Initiation à la recherche 2» : (12 ECTS), stage de 6 semaines + 6h CM + 2h*60» est fermée et remplacée par 2 UE optionnelles « Initiation à la recherche 2» (12 ects), 6h CM+ 2*48 ou « Consolidation» (12 ects), 48h TD + 36h TP</p> <p>Variation volume horaire global : + 60h</p>		
Sciences	Master	Instrumentation Spécialité : Réseaux et Télécommunications	<p>Restructuration de 29 des 36 enseignements de la formation pour répondre aux demandes du Conseil de Perfectionnement de la Formation :</p> <p>Nature des modifications : Variation des volumes horaires des ECUE Variation de la répartition des ECTS entre ECUE Suppression d' ECUE remplacés par d'autres (créations)</p> <p>Variation volume horaire : + 14h</p>		
Sciences	Master	Physique Spécialité : P3TMA	<p>Création d'une UE de TD de Haut Niveau dans le cadre de la Labellisation A*MIDEX, 3 ECTS. Service enseignants demandé : 5 X 10h = 50 h eq TD (pris en charge par A*MIDEX)</p> <p>Réduction du Nb de Crédits associés à une UE en compensation de la création de l'UE précédente : - L'UE « Stage » passe de 24 ECTS à 21 ECTS</p> <p>Variation volume horaire : + 50 h ETD</p>		
Sciences	Master	Mathématiques Spécialité : Ingénierie Mathématique et Modélisation Parcours : Ingénierie mathématiques, statistiques et actuariat	<p>Restructuration de 13 enseignements de la formation :</p> <p>Nature des modifications : Variation des volumes horaires de 6 UE Changement d'intitulés (et des volumes horaires) de 6 UE Suppression de 2 UE optionnelles</p> <p>Variation volume horaire : - 72h</p>		
Sciences	Master	Informatique Spécialité : Informatique décisionnelle Parcours Fouille et Entrepôt de Données	<p>Elargissement du Tronc Commun : - L'UE « Fouille de Données Avancées» (3 ECTS) intègre le Tronc Commun (qui passe de 24 à 27 ECTS)</p>		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
		Informatique Spécialité : Informatique décisionnelle Parcours recherche opérationnelle	Elargissement du Tronc Commun : - L'UE « Recherche locale » (3 ECTS) intègre le Tronc Commun (qui passe de 24 à 27 ECTS)		
Odontologie	Docteur en Chirurgie Dentaire	DFA Sciences Odontologiques 5ème Année	Dans le cadre de la LMDisation progressive des cursus de Santé : Déplacement de l'UE Oncologie de la 3ème à la 5ème année du cursus afin d'épuiser les validations de la discipline pour les promotions montantes + Modification des MCC par l'instauration de notes seuil (notes éliminatoires) : Note seuil à 7/20 pour les enseignements magistraux et TD Note seuil à 9/20 pour les enseignements de pratique		
EU3M	Diplôme de Formation Générale en sciences maïeutique	DFG en sciences maïeutique Premier cycle des études en sciences maïeutiques	Modification des MCC générales : Réformulation des règles de capitalisation des UE. Restructuration des enseignements de l'UE Clinique (UE7) et redéfinition des MCC correspondantes : - Restructuration des EUCUE notamment pour la séparation des éléments stage des autres éléments de l'évaluation - Modification des MCC de chaque ECUE précisant les éléments à valider pour chaque UE et le nb de crédits correspondant		
EU3M	Diplôme d'état de sage-femme	Diplôme d'état de sage-femme Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques	Modification des structures et MCC de la 5ème année dans le cadre de la LMDisation progressive des cursus de Santé (+ abrogation de l'arrêté du 11 décembre 2001) : - Restructuration des enseignements de la 5ème année (voir PJ) - Remplacement dans le règlement des MCC des termes « master en maïeutique » par « formation approfondie en sciences maïeutiques » et remplacement de « Dispositions particulières relatives au diplôme d'état 2014 » par « Conditions particulières propres à l'EU3M » - Reformulation des règles de capitalisation des UE.		
FEG	Master	Aix-Marseille Sciences Economiques M1 Tous parcours	Modification du contenu d'une UE (dont le surcoût est assuré par l'EHESS) : - Ajout d'un ECUE à choix (l'UE consistant en 2 cours à choisir parmi 3)		
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Croissance et développement Parcours « Economie du développement »	Modification des intitulés de 2 UE (S3 et S4)		
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Economie publique et philosophie économique Parcours : Economie de la santé	Modification du contenu de 2 UE : - Déplacement d'un ECUE d'une UE du S4 vers le S3 - Suppression d'un ECUE en S3 - Ajout d'un nouvel ECUE en S4 pris en charge par la faculté de médecine		
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Finance Parcours : Finance de marché et assurance	Modification du contenu d'une UE (aucune incidence financière car enseignement assumé EHESS + fac médecine) : - Suppression de l'ECUE : ECM - Modification de l'intitulé d'une UE (S3)		
FEG	Master	Commerce Décision Gestion Spécialité : Création d'entreprise TPE/PME	Modification des crédits rattachés aux ECUE : - Suppression des crédits affectés à chaque ECUE en conformité avec la maquette validée par la DGES-IP.		
		Commerce Décision Gestion Spécialité : Business Law and Economic, Parcours : Erasmus Mundus	Restructuration des contenus des 5 UE du S3 (réalisés dans l'établissement partenaire) : Changement de programme pour les enseignements suivis par les étudiants à l'étranger (premier semestre). Aucune incidence financière puisque ces enseignements ne sont pas assurés à AMU.		
FEG	Master	Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Contrôle, audit, conseil (CAC) Parcours : Formation initiale	Restructuration des contenus des UE du S3 changements d'intitulés et modifications de volumes horaires A moyens constants		
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine M1 Parcours : Formation Continue	Changement de volume horaire Surcoût 10,5 HTD compensés par les recettes de FC		
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Contrôle, audit, conseil (CAC) Parcours : Formation Continue	Restructuration des contenus de 3 UE du S3 Nature des modifications : - Recomposition (avec modifications d'intitulés) de 3 UE (intégrant aux anciens contenus d'UE de nouveaux ECUE) - Modifications des volumes horaires correspondants Variation du volume horaire : + 10 HETD compensées par les recettes propres de FC.		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Gestion de patrimoine Parcours : Formation Continue	Restructuration des contenus de 6 UE des S1, S2 et S3 Nature des modifications : - Création de 3 ECUE - Suppression de 2 ECUE - Changement d'intitulé d'1 ECUE - Modification des HC en HTD de 3 ECUE Variation du volume horaire : + 21 HETD compensées par les recettes propres de FC.		
FEG	Master	Economie Appliquée Spécialité : Projets et Politiques d'Aide au Développement	Remplacement d'une UE par un autre au S3 : - UE « Logistique en milieu international » devient « Simulation de projet (jeu d'entreprise) » A moyens constants		
FEG	Master	Métiers de la Montagne	Restructuration des contenus de 5 UE des S1, S2 et S3 Nature des modifications : - Création de 2 ECUE - Recomposition et découpage des enseignement de 3 ECUE avec suppression des CM au profit de TD - Changement d'intitulé pour 2 ECUE Variation du volume horaire : - 12 HETD		
FEG	Master	Métiers de la Mode et du Textile	Restructuration des contenus de 9 UE des S1, S3 et S4 Nature des modifications : - Création d'1 UE en S3 - Suppression de 12 ECUE - Recomposition et découpage en plusieurs ECUE de 2 UE (dont 1 optionnelle à choix) en S3 et S4 - Création d'1 ECUE en S1 - Changement d'intitulé pour 2 ECUE - Changement du nb de crédits rattachés à 3 UE du S3 consécutif aux variations importantes des volumes horaires entre elles A moyens constants		
FEG	Master	Management logistique et stratégie Spécialité : Logistique en milieu international (MALO)	Restructuration des contenus de 3 ECUE du S3 - Recomposition d'1 ECUE sur la base de la fusion de 2 ECUE (« management logistique » et « logistique multicanal » - Variation des volumes horaires de 2 ECUE (« supply chain management » (- 3h) et « marchés du transport et de la PSL » (+3h) A moyens constants		
		Management logistique et stratégie Spécialité : Distribution et achats	Description détaillée des ECUE composant les 5 UE du S3 A moyens constants		

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis du CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
FEG	Master	Ressources Humaines et management responsable des organisations M1 Tronc commun	Modification des crédits rattachés aux ECUE : - rajout des crédits affectés à chaque ECUE en conformité avec la maquette validée par la DGES-IP. Modification de la liste des UE optionnelles du S2 afin de permettre l'orientation vers les 4 spés de M2 proposées : - Ajout d'1 UE optionnelle « analyse du travail et interventions en entreprise » (36 h de CM) - Réduction des volumes horaires des 3 autres UE optionnelles proposées (Passage de 48h à 36h) - Changement d'intitulé d'une UE optionnelle. <u>A moyens constants</u>		
		Ressources Humaines et management responsable des organisations M1 Parcours : Formation Continue	Regroupement de 2 ECUE en 1 seule UE, pour 3 UE		
		Ressources Humaines et management responsable des organisations Spécialité : Gestion des compétences et des ressources humaines	Restructuration des contenus d'une UE du S3 - Découpage d'1 ECUE de 30 heures en 2 ECUE de 15 heures chacun. - Changement d'intitulé de 2UE <u>A moyens constants</u>		
		Ressources Humaines et management responsable des organisations Spécialité : Alter management et responsabilité sociale des entreprises : expert RSE et développement durable	Changement d'intitulé de 4 UE du S3 :		
FEG	LP	Commerce Spécialité : Management Multicanal du Commerce de Détail	Redistribution des UE entre les Semestres. Tenant compte du déroulement de l'année universitaire et de la nécessité d'avoir des Semestres à 30 ECTS		
		Commerce Spécialité : Import-export (commerce international)	Restructuration des contenus de 3 UE de la LP <u>Nature des modifications :</u> - Découpage de l' ECUE d'anglais en deux ECUE (un par semestre) - Restructuration des enseignements des ECUE avec variation des volumes horaires CM, TD et projet tuteuré à volume horaire constant - Diminution des volumes horaires d'1 ECUE du S3 Redistribution des UE entre les Semestres. Tenant compte du déroulement de l'année universitaire et de la nécessité d'avoir des Semestres à 30 ECTS <u>Variation du volume horaire global : -9 HETD</u>		
FEG	LP	Assurance, banque, finance Spécialité : Banque	Permutation de semestres entre 2 UE « Gestion de patrimoine » et « Analyse économique »		
FEG	LP	Hôtellerie et Tourisme Spécialité : Droit et économie du tourisme	Augmentation du volume horaire de TD et réduction du nb de groupes pour l'UE de langues vivantes -nb d'heures de TD passe de 12,5h à 24h - réduction de nb de groupe de TD qui passe de 2 groupes de 12,5h à 1 groupe de TD à 24h Variation du volume horaire global : -1 HETD		

Tarifs CLES à compter de l'année universitaire 2014/2015 **MIRREL – CARLAM**

I - Présentation du CLES

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale (créé par l'arrêté du 22 mai 2000) et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

Le CLES certifie onze langues sur trois niveaux :
CLES 1 – niveau B1 du CECRL ;
CLES 2 – niveau B2 du CECRL ;
CLES 3 – niveau C1 du CECRL.

II – Grille des tarifs CLES

Les tarifs proposés ci-après valent pour les trois niveaux du CLES.

Etudiants d'AMU – premier passage du CLES au sein de l'établissement	Gratuité
Etudiants d'AMU portés absents sans justification lors de sessions CLES antérieures	20 euros
Candidats non inscrits à AMU	45 euros

Université du Temps Libre
Tarifs à compter de l'année 2014/2015

Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 9 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Trente-quatre thématiques sont proposées (psychologie, littérature...)
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine.

Les **droits d'inscription** peuvent :

- ouvrir l'accès à un nombre défini de conférences ou stages, sans considération de la durée de validité de l'adhésion : le tarif est alors associé à une prestation identifiée (I) ;
- permettre le libre accès à un éventail d'activités sur une période bornée (1, 2 ou 3 trimestres) : le tarif appliqué est alors proportionné à la durée de validité de l'adhésion (II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

Conférences

Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65
Conférence Musique et œnologie (tarif différent en raison de matériel spécifique)	18

Stages

Stage 12 heures	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

II- Adhésion aux activités pour un, deux ou trois trimestres

	1 trimestre		2 trimestres		3 trimestres	
	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu
Forfait conférences	65	45	130	90	195	135
Séminaires						
1 séminaire	40	30	85	65	125	95
2 séminaires	70	50	135	95	205	145
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
Cycle de séminaires œnologie (tarifs différents en raison de matériel spécifique)						
1 séminaire	50	40	105	85	155	125
2 séminaires	80	60	155	115	235	175
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
Activités hebdomadaires						
1 activité	70	50	140	100	210	150
2 activités	105	70	205	140	310	210
Initiation informatique/ internet (tarif spécifique en raison des coûts de maintenance)	90	60	175	120	265	180
Toute activité supplémentaire	30		65		95	

SUFLE

Programme des cours de langue, culture et civilisation françaises

Grille tarifaire valable à compter de l'année universitaire 2014-2015

Type de cours	Type de formation	Contexte d'inscription	Durée de la formation	Tarif unitaire en euros/étudiant
Cours annuel (CA)	Non diplômante	Individuelle	1 semestre (15h/semaine)	1100
			2 semestres (15h/semaine)	1900
		Groupes + programmes d'insertion étudiants chinois	1 semestre (15h/semaine)	1000
			2 semestres (15h/semaine)	1700
		Komazawa	3 semaines (20h/semaine)	760
		California State University	2 semestres (17h/semaine + CI 3 semaines)	2750
		Academic Program in Aix	1 semestre (17h/semaine)	1020
			2 semestres (15h/semaine)	2040
Cours d'été (CE)	Intensive	Individuelle	2 semaines (20h/semaine)	600
			3 semaines (20h/semaine)	850
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1100
		Groupes	2 semaines (20h/semaine)	450
			3 semaines (20h/semaine)	725
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1000
		Loyola	3 semaines (20h/semaine)	808
Cours intensifs (CI)	Remise à niveau	Academic Program in Aix (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	350
		Academic Program in Aix (<i>janvier</i>)	3 semaines (20h/semaine)	450
		IEP (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	200
		Tübingen (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	130
		ERASMUS (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	230
		Etudiants entrant en ALLSH à l'issue d'une DAP (<i>juillet</i>)	3 semaines (20h/semaine)	130

SUFLE
Tarifs TCF, valables à compter de l'année 2014

I) Descriptif succinct du dispositif

L'élaboration du TCF est centralisée au niveau national par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), qui agréé des centres organisateurs délocalisés, dont le SUFLE Gambetta.

Il existe plusieurs formats de TCF.

La détermination du format adapté dépend du type de procédure d'admission dont relève l'étudiant :

A) Dans le cadre d'une DAP (Demande d'Admission Préalable), le format du TCF est prédéfini pour l'ensemble des établissements du territoire, et non modulable.

Il comporte les épreuves obligatoires suivantes :

- un QCM de compréhension
- une épreuve d'expression écrite

B) Hors DAP, le format du test est modulable en fonction de deux critères :

- a) En premier lieu, la composante fixe le niveau en langue française requis pour l'accès à ses formations, conditionnant ainsi les épreuves TCF devant être validées par les candidats.
- b) L'étudiant peut par ailleurs choisir de valider des compétences complémentaires en langue française, même si ces compétences ne sont pas exigées par la composante d'accueil.

En fonction de ces critères, un étudiant passant le TCF hors DAP peut donc être conduit à valider :

- un QCM de compréhension
- deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale

Le QCM peut être validé seul, ou groupé avec les épreuves complémentaires.

QCM et épreuves complémentaires peuvent être présentés au cours de deux sessions distinctes : dans ce cas, la validation du QCM constitue un pré-requis nécessaire à la présentation des épreuves complémentaires.

II) Grille tarifaire proposée au vote

PROCEDURE D'ADMISSION	DESCRIPTIF DU FORMAT TCF	MONTANT FACTURE ETUDIANT (en euros)
TCF DAP	Format fixe --> 2 épreuves obligatoires : - QCM de compréhension - épreuve d'expression écrite	65
TCF HORS DAP	Format modulable : 3 formules possibles	
	1 épreuve obligatoire : QCM de compréhension	65
	2 épreuves complémentaires (peuvent être facultatives ou obligatoires selon exigences de la composante) : - expression écrite - expression orale	80
	QCM + épreuves complémentaires au cours de la même session	130

Liste des projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE et présentés en commission du 18 février 2014

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
		Printemps des associations		BVE	AMU		30 000,00 €	30 000,00 €	Mars - Avril 2014 Campus d'AMU	Favorable	30 000,00 €	
2013-2014/085	Environnement	Paniers BIO pour les étudiants	Centre Culturel de Luminy	Bastien RULAT	Sciences et Technologie	M1 Informatique	555,00 €	555,00 €	Depuis le 9 janvier 2014 (tous les jeudis sur le campus de Luminy)	Favorable avec recommandation	555,00 €	Pas de vente d'alcool
2013-2014/086	Culturel	Atelier de Sérigraphie (Personnalisation de T-Shirts)	Centre Culturel de Luminy	Alain SOUCHET	Sciences et Technologie	M1 MBVB	672,00 €	1 295,00 €	Lors de soirées du CCL à la cafétéria du CROUS	Favorable avec recommandation	672,00 €	Pas de ventes de T-Shirts aux étudiants
2013-2014/087	Sport	Echange Inter U sur la découverte des Métiers du sport	ASPEL	Yoan MILLET	Sciences et Technologie	M1 Management des Organisations Sportives	911,10 €	2 462,10 €	23 et 24 janvier 2014 à Corte	Favorable	836,00 €	
2013-2014/088	Sport	Tournoi Etudiant de Football mixte	AS FSS Marseille	Mélanie AUDIGIER	Sciences et Technologie	M1 STAPS Management du Sport	353,60 €	453,60 €	Avril 2014 dans les Halles de sport du campus de Luminy	Favorable avec recommandation	353,60 €	La Commission demande l'affichage du logo du FSDIE/AMU sur les tenues et les supports de communication.
2013-2014/089	Sport	REGATE 33E SPI Dauphine	Vent d'Aix	Thomas BERTIN	Economie et Gestion	M2 Finance Internationale	2 000,00 €	12 862,00 €	Du 12 au 17 avril 2014 Ports de Gruissan, Leucate et Banyuls	Favorable	2 000,00 €	
2013-2014/090	Culturel	Festival "Science on s'exprime"	Action Solidarité Communication	Pauline HOUCKERT	ALLSH	M2 LEA	500,00 €	2 166,40 €	Le 7/02/2014 à la Fac de lettres d'Aix les 7 et 9/02/2014 au Théâtre "Ainsi de Suite" à Aix	Favorable	500,00 €	
2013-2014/091	Sport	REGATE SPI Dauphine	SPEED D'AIX	Guillaume MAS	Droit et Sciences politiques	M2 Droit	2 700,00 €	4 757,16 €	Du 12 au 19 avril 2014 Port de Gruissan, Leucate et Banyuls	Favorable avec recommandation	2 700,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les bateaux.
2013-2014/092	Solidarité	Asso des Etudiants et anciens Etudiants du Magistère de droit des affaires, fiscalité et comptabilité	Vente aux enchères caritative au profit des associations "Avocats sans Frontière" et "Au Bonheur de Dan"	Jean WITTERS	Droit et Sciences politiques	Magistère Droit des Affaires, Fiscalité, Comptabilité	1 100,00 €	1 776,93 €	24 avril 2014 dans le Hall de la Fac de Droit à Aix	Favorable	1 100,00 €	
2013-2014/093	Solidarité	Les enfants de Kessoumou		Eva KUCHARZ	Droit et Sciences politiques	L3 Droit	1 000,00 €	12 358,00 €	au mois d'août 2014	Favorable	1 000,00 €	La Commission souhaite s'assurer de l'appartenance à AMU des autres participants au projet.
2013-2014/094	CST	Colloque "L'Innovation à l'épreuve de la Mondialisation"	Association des Comparatistes d'Aix-Marseille	Aurélien VILLA	Droit et Sciences politiques	Master 2 Droit Comparé Appliqué	500,00 €	3 470,00 €	11 avril 2014 à Aix Amphitheâtre FAVOREU	Favorable avec recommandation	500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur le programme du colloque.
2013-2014/095	Autres	Concours de Négociation	ELSA Aix Marseille	Mathilde SIRE	Droit et Sciences politiques	L3 Droit	500,00 €	752,71 €	3, 6 et 7 mars 2014 à la Fac de droit Aix	Favorable	500,00 €	
2013-2014/096	Sport	Challenge du Monde des Grandes Ecoles et des Universités 2014	SEMELE	Amir Saleh SANI	Economie et Gestion	Master MIAGE	12 841,38 €	14 333,36 €	24 mai 2014 à Paris	Favorable avec recommandation	7 000,00 €	La commission recommande de solliciter le financement auprès d'autres sponsors (CROUS, mutuelles étudiantes...).
2013-2014/097	Sport	Séjour au Ski	AE2P	Aurélien MAURICE	Santé	Sème année Pharmacie	2 000,00 €	11 655,00 €	24, 25 et 26 janvier 2014 à Superdévoluy	Favorable	1 300,00 €	

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/098	Autres/Congrès	Conseil d'Administration de Février de l'ANEMF	Association des Etudiants en Médecine de Marseille	Eddy TRAVERSARI	Santé	3eme année de Médecine	217,00 €	342,00 €	Du 7 au 9/02/2014 à Rennes	Favorable	217,00 €	
2013-2014/099	Autres/Congrès	Représentation de la troupe Artistique de l'AEEM2 lors du GALA 2014	Association des Etudiants en Médecine de Marseille	Vincent LEROY	Santé	3eme année de Médecine	3 500,00 €	9717,78 €	7 mars 2014 à la Timone	Favorable	3 500,00 €	
2013-2014/100	Sport	WE SKI	Association des Etudiants en Médecine de Marseille	Raphaël FOUCHE	Santé	3eme année de Médecine	3 920,00 €	30 700,00 €	Du 7 au 10 février 2014 à Superdévoly	Favorable	3 000,00 €	
2013-2014/101	Autres/Congrès	WE Santé et Solidarité de l'ANEMF 2014	Association des Etudiants en Médecine de Marseille	Théo MARRAZZO	Santé	3eme année de Médecine	417,20 €	61720 €	Du 30 Janvier au 2 Février 2014 à Limoges	Favorable	417,20 €	
2013-2014/102	Autres	WE d'Initiation au Monde de l'Industrie	Association de Liaison Etudiants Entreprises	Arguichit SET AGHAYAN	Santé	Seme année Pharmacie	2 500,00 €	8 470,00 €	7, 8 et 9 mars 2014 à Paris	Favorable	2 500,00 €	
2013-2014/103	Autres/Congrès	WE de Formation ANEMF Pour le TAM	Tutorat Associatif Marseillais	Jean-Baptiste DE VILLENEUVE BARGEMON	Santé	3eme année de Médecine	777,40 €	1 397,40 €	Du 14 au 16 février 2014 à Paris Du 13 au 16 mars 2014 à Nice Les JEA à Montpellier l'AG en juin à Paris	Favorable	777,40 €	
2013-2014/104	Solidarité	7eme Edition du STUDENTS CHALLENGE		Elise GRAPTON	Economie et Gestion	M2 Management et Marketing des Activités de Service	500,00 €	6 010,00 €	Du 9 au 21 février 2014 au Maroc	Favorable	250,00 €	
2013-2014/105	Culturel	Exposition d'Arts Multimédias	Univ'Art Aix en Provence	Mathilde LUCIDARME	ALLSH	M2P Création et Gestion d'Images Numériques	594,03 €	1 797,52 €	Du 8 au 10 mai 2014 à la Faculté de Saint Charles	Favorable	595,00 €	
2013-2014/106	Sport	Challenge Rugby AMU	SEMELE	Jessy BENGOLD	ALLSH	M2 Musicologie	1 490,00 €	4 018,98 €	février ou mars 2014 au stade Maurice David	Favorable avec recommandation	1 490,00 €	La Commission demande l'affichage du logo du FSDIE/AMU sur les tenues et les supports de communication.
2013-2014/107	Culturel	Le Marcel	SEMELE	Héloïse SCHNEIDER DAUTREY	ALLSH	Licence d'Anthropologie	6 025,00 €	12 132,75 €	mensuel pour l'année 2014	Favorable avec recommandation	3 000,00 €	La Commission estime que le coût unitaire de fabrication est trop important.
2013-2014/108	Culture Artistique	Rendez vous 2014 de l'Art et du Management	SEMELE	Pénélope YATROPOULOS	ALLSH	M2 Management de Projets Culturels	2 350,00 €	3 907,00 €	24 et 25 mars au 3C et à l'IMPPT	Favorable	2 350,00 €	
2013-2014/109	Sport	WE SKI	BDE Saint Jérôme	Florent GARCIA	Sciences et Technologie	L2 Bio	1 200,00 €	7 410,00 €	du 24 au 26 janvier 2014 à Puy St VINCENT	Favorable	1 200,00 €	
2013-2014/110	Environnement	Réalisation de véhicules électriques à faible consommation dans le but de participer au Challenge EducEco et au Shell Ecomarathon	NIDAECO	Florian ROSSI	Institut de Mécanique	Master Mécanique Physique et Ingénierie	7 000,00 €	10 636,67 €	Du 14 au 18 mai 2014 Shell Ecomarathon Du 29 au 31 mai 2014 Challenge EducEco	Favorable	7 000,00 €	
2013-2014/111	Culturel	DIXIT Magasin	LEANT Presse	Antoine EVIN	Droit et Sciences politiques	L2 Droit	5 603,36 €	15 203,36 €	Lancement en janvier 2014 du site web	Favorable avec recommandation	1 500,00 €	La Commission recommande un tirage plus limité.
2013-2014/112	Culturel	Radio Campus Aix	Radio Campus Aix	Patrick Nyma	Economie Gestion	Licence AES	7 000,00 €	15 500,00 €	Année 2013/14 Aix en Provence	Favorable	7 000,00 €	Sous réserve de l'obtention d'un local.

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/113	Sport	Financement tournoi de foot inter-écoles de journalisme à Paris	BDE EJCAM	Mathias Lloret	EJCAM	Master 2 Journalisme	4 108,20 €	4 108,20 €	Du vendredi 14 mars au dimanche 16 mars à Paris	Favorable	4 108,00 €	
2013-2014/114	Culturel	Salsita à Marseille		Richard Huaman-Ramirez	IAE	Doctorat en Sciences Gestion-Marketing	1 165,00 €	2 065,00 €	Samedi 12 avril 2014 aux environs du Vieux Port de Marseille	Favorable avec recommandation	1 165,00 €	La Commission demande une visibilité d'AMU sur le Char.
2013-2014/115	Culturel	Universitas	UNI-MET Aix Marseille	Clément Armato	Droit et Sciences politiques	L2 Droit	600,00 €	703,20 €	Diffusion aux abords des composantes droit et économie sur Aix et Marseille	Avis différé	- €	La Commission souhaite consulter les numéros précédents.
2013-2014/116	Culturel	Rachimbours 2014	BDE Droit Aix-Marseille Université	Laetitia Duren	Droit et Sciences politiques	Master Droit Public	4 750,00 €	5 481,33 €	13 mars 2014 Faculté de droit Aix en Provence (Amphi Portalis)	Favorable	4 750,00 €	
2013-2014/117	CST	2eme édition du Forum des Jeunes Chercheurs	Association Hippo'Thèse	Ghadi Rai	Sciences	Doctorant en Sciences de la Vie et de la Santé	6 500,00 €	8 912,00 €	Le jeudi 26 juin 2014 Faculté de la Timone (amphi TOGA et Grand Hall)	Favorable avec recommandation	3 500,00 €	Budget traiteur et welcome pack surévalués.
2013-2014/118	CST	Repas Industrie	ALEE (Association de Liaison Etudiants Entreprises)	Ibaa Bennequeouche	Pharmacie	4ème année de pharmacie	517,50 €	1 485,00 €	Les 20 mars, 10 avril et le 29 avril au restaurant chez Freddy	Favorable	517,50 €	
2013-2014/119	Autres/Congrès	Les assemblées générales de l'ANEPE	ALEE (Association de Liaison Etudiants Entreprises)	Anais ALFARO-MORENO	Pharmacie	2ème année de pharmacie	469,00 €	829,00 €	Du 14 au 16 février 2014 à Paris; du 11 au 13 avril 2014 à Caen	Favorable	469,00 €	
2013-2014/120	Autres/Congrès	Déplacement Assemblée des Associations en Pharmacie Industrielle	ALEE (Association de Liaison Etudiants Entreprises)	Anais ALFARO-MORENO	Pharmacie	2ème année de pharmacie	2 002,00 €	2 903,00 €	Du 21 au 23 mars 2014 à Angers	Favorable	1 200,00 €	
2013-2014/121	Autres/Congrès	Week End de Formation de l'ANEMF	Association des Etudiants en Médecine de Marseille	Eddy TRAVERSARI	Médecine	3ème année de médecine	260,10 €	860,10 €	Du jeudi 13 au dimanche 16 mars 2014 à Nice	Favorable	260,10 €	
2013-2014/122	Environnement	Fabrikabroc	Centre Culturel de Luminy	Cilia Mauro	Sciences et Technologie	Master Compétences Complémentaires et Informatique	4 000,00 €	40 821,00 €	Sur le campus de Luminy tout au long de l'année	Favorable avec recommandation	2 022,00 €	La Commission recommande à l'association de se rapprocher de KEDGE pour obtenir une participation financière pour la réalisation du projet.
2013-2014/123	Sport	Week End hiver du club X Marche & Sea	BDE Polytech Marseille	Carine Pereira	Sciences et Technologie	4ème année filière Biotechnologies	1 149,96 €	3 009,96 €	Week End du 15/16 mars 2014 à Barcelonnette (Alpes de Haute Provence)	Favorable	800,00 €	
2013-2014/124	Autres/Congrès	Assemblée Générale du BNEI	BDE Polytech Marseille	Marin Peltret	Sciences et Technologie	4ème année Génie Biologique	357,18 €	962,18 €	Du vendredi 14 au dimanche 16 février à Lyon	Favorable	357,18 €	
2013-2014/125	Culture Artistique	L'Art Scène - Club Théâtre	BDE Polytech Marseille	Antoine Gaeremynek	Sciences et Technologie	Génie Industriel et Informatique	2 594,40 €	9 224,40 €	Match d'impro : un midi par semaine sur l'atrium du bâtiment Génie Industriel et Informatique de Polytech Marseille à Saint Jérôme Tous les jeudis après midi pour la troupe dans la salle de danse du complexe sportif de Saint Jérôme	Favorable avec recommandation	1 800,00 €	La Commission souhaite alerter l'association quant à la demande de subvention concernant la rémunération du professeur de théâtre.
2013-2014/126	Sport	The Luminator	ASPEL (Association De Solidarité aux Projets Etudiants de Luminy)	Pierre Pujo	Sciences et Technologie	M1 Management des Organisations Sportives	6 000,00 €	14 875,25 €	Dimanche 13 avril dans le campus universitaire de Luminy à Marseille	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication, les infrastructures mises en place ainsi que sur les T-Shirts des participants et organisateurs.

N°	Type projet	Projet	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2013-2014/127	Autres	"La recherche pour les nuls"	Association des Internes en Pharmacie de Marseille	Pierre Renaudin	Pharmacie	Interne en pharmacie hospitalière	1 000,00 €	1 100,00 €	Entre le 3 et le 7 mars 2014 à la Faculté de Pharmacie de Marseille	Avis différé	- €	Aucun représentant de l'association ne s'est présenté devant la Commission pour défendre le projet.
2013-2014/128	Autres/Congrès	Week End de Solidarité Internationale et de Santé Publique	Association des étudiants en Pharmacie de Provence	Marianne Faddoul	Pharmacie	L2 Pharmacie	208,60 €	208,60€	30 janvier au 2 février, Faculté de médecine/Pharmacie de Limoges	Favorable	208,60 €	
2013-2014/129	Autres/Congrès	La MIAGE d'Aix Marseille au Congrès d'Hiver	Association MIAGE +	Patrick Groesser	MIAGE	L3 Informatique parcours MIAGE	859,60 €	1 309,60 €	Du 8 au 9 février 2014. Lieu : Le Creusot en Bourgogne	Favorable	859,60 €	
		Nb de projets Présentés :	45 (+ 1)			Total Sommes demandées :	135 268,61 €			Total subventions accordées	108 830,18 €	
		Nb de projets Financés :	0			Montant global des projets présentés :		325 615,74 €				

Montant crédits ouverts au budget 2014 :	379 525,00 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	108 830,18 €

Montant disponible avant commission :	379 525,00 €
Montant disponible après commission :	270 694,82 €